

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 50 rue de Bourgogne - 75 007 Paris - CCR 32.228.84 La Source

Bulletin n° 8

Eté 1977

IIIème CONGRES NATIONAL DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Lieu et dates : BORDEAUX, 11 - 13 novembre 1977.

Thème général : Sources archivistiques et histoire religieuse.

Inscriptions : Tous ceux et toutes celles qui ont fait parvenir leur inscription de principe en répondant au questionnaire préparatoire ont dû recevoir dans l'enveloppe qu'ils avaient adressée pour cet envoi :

- une feuille d'inscription définitive (à renvoyer avec le chèque correspondant, selon les indications données) ;
- le programme de la session ;
- le fichet de réduction S.N.C.F., s'il a été demandé ;

Si quelqu'un n'avait pas reçu ces documents, qu'il veuille bien les demander d'urgence.

Les participants recevront :

- en arrivant à Bordeaux, le dossier de la session, comprenant :
 - * le bilan de l'enquête préparatoire ;
 - * quelques principes concernant la rédaction des inventaires ;
 - * les cadres de classement mis au point ou élaborés à l'occasion et à la suite du congrès de Paris ;
 - * la liste des participants inscrits définitivement.(la pagination de ce dossier reprendra, ou complètera la pagination du dossier remis pour le congrès de Paris, afin de constituer les premiers éléments du Manuel des archives religieuses, demandé de divers côtés).
- après le congrès, les actes du congrès, comprenant le texte des différentes interventions :
 - * diverses ressources des archives diocésaines et paroissiales ;
 - * diverses ressources des archives religieuses ;
 - * diverses sources de l'histoire religieuse bordelaise ;
 - * interdépendance des fonds ecclésiastiques ou religieux (importance de quelques fonds du Vatican pour l'histoire religieuse ; exemples d'interdépendance de sources religieuses, - franco-polonaises et franco-québécoises).

Les non-participants désireux de recevoir le dossier de la session et les actes du congrès pourront souscrire à ces documents en versant au CCP de l'Association la somme de 100 F., avant le 20 octobre 1977.

Après cette date, l'envoi de ces documents sera limité par le nombre des exemplaires restant disponibles.

La session du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines, qui se tiendra à Bordeaux, les 14 et 15 novembre, s'inscrira dans la ligne des travaux en cours, permettra les contacts souhaités avec le Sud-Ouest et offrira l'occasion de faire le point de l'enquête nationale relative à l'attitude des religieuses françaises durant la seconde guerre mondiale. Les intéressées recevront toutes indications utiles par l'intermédiaire du secrétariat du Groupe.

EDITORIAL

Ce bulletin témoigne de l'importance des archives de sources ecclésiastique et religieuse, ainsi que de la tâche des archivistes responsables de ces fonds.

Sans doute les vicissitudes de l'histoire ont-elles bouleversé bien des documents, Le transfert des archives vaticanes à Paris sous le Premier Empire en est un exemple assez remarquable. Et nous sommes heureux que le P. Jean Mauzaize ait bien voulu accepter de faire revivre les péripéties de ce transfert, avec sa double compétence d'archiviste et d'historien; qu'il soit permis, au sujet du P. Mauzaize, d'ajouter que, dans la bibliographie, la recension de la thèse de doctorat d'Etat qu'il vient de soutenir en Sorbonne ne veut être qu'une introduction à ce grand travail qui mérite de retenir l'attention. Mais, si un des fonds des archives vaticanes est resté à Paris après la chute de l'Empire, il n'en reste pas moins qu'il forme une unité organique avec les pièces subséquentes, qui constituent à Rome une source de documentation importante — ainsi que le montre l'article de Francesco Dante. Cet exemple est assez remarquable, parce qu'apparaît bien dans ce cas — malgré la dislocation du fonds — la continuité des sources secrétées par l'activité d'une même Congrégation romaine à travers les siècles. Or, dans combien de cas, en France aujourd'hui, la continuité des sources secrétées par l'institution ecclésiastique n'apparaît-elle que dans la dislocation des fonds provoquée par la Révolution !

Cette dislocation elle-même manifeste d'ailleurs le double intérêt des fonds provenant d'une source ecclésiastique ou religieuse : ces documents témoignent, en effet, d'un fait de civilisation spécifique, en même temps qu'ils sont pour les croyants un "lieu théologique" — le lieu où ils peuvent découvrir la tradition de l'Eglise palpitante de la vie de leurs pères dans la foi. Etant donné ce double intérêt que présentent les fonds de source ecclésiastique ou religieuse, on ne peut que se réjouir de voir la collaboration amicale qui se développe de jour en jour entre archivistes d'Etat et archivistes ecclésiastiques ou religieux. C'est un commun patrimoine que les uns et les autres sont appelés à servir. Et la conservation, ainsi que la mise en valeur des "archives historiques" demeurent des préoccupations dont témoignent, dans ce bulletin, les articles relatifs aux archives diocésaines de Lyon ou aux archives de la province Saint-Michel-Archange de la congrégation de la Passion.

Mais si, aujourd'hui, les documents les plus anciens sont généralement conservés dans les fonds publics, et si certains documents plus récents peuvent s'y trouver aussi, il y a cependant un aspect de la tâche de l'archiviste ecclésiastique ou religieux qui demeure sans doute irremplaçable : c'est d'être comme à l'affût des documents en perdition ou des documents qui naissent dans la fragilité. Etre à l'affût, d'une part, des divers fonds qui sont plus ou moins abandonnés, — et cela à l'instant précis où, tombant pour ainsi dire en déshérence, ils risquent de disparaître avec la mort de leur détenteur, sinon dès la cessation de sa fonction, ou avec la suppression de l'institution qui les avait secrétés; tel est bien le problème soulevé par la situation de certaines archives diocésaines ou paroissiales, de Perpignan à Coutances. Etre aussi à l'affût, d'autre part, des documents qui naissent dans la fragilité : l'exemple de l'attention portée à ce genre d'archives chez les Clarisses du Puy est une illustration particulièrement saisissante d'un effort qui a besoin d'être intensifié de divers côtés. Quant à la manière dont se développe l'activité déployée au service des archives dans des sanctuaires comme celui de Lisieux ou celui de Pellevoisin, les textes qui en rendent compte montrent bien la continuité vivante qui existe entre les archives d'hier et celles d'aujourd'hui.

Pour tous, il s'agit de conserver et d'engranger l'ensemble multiforme des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Eglise catholique en France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays, et permettent de répondre à la question : "Eglise, que dis-tu de toi-même ?"

Que notre bulletin serve ainsi de lieu d'échanges et de réflexion, n'est-ce pas sa raison d'être ?

LE TRANSFERT DES ARCHIVES VATICANES A PARIS SOUS LE PREMIER EMPIRE

Si le transfert des Archives Vaticanes à Paris au cours du Premier Empire est un événement bien connu de l'histoire archivistique française, par contre, les conditions dans lesquelles il s'est opéré, les circonstances et les détails du transfert, l'attitude des responsables romains sont restés dans une certaine pénombre. Le but de cet exposé est donc d'apporter certaines précisions sur cet extraordinaire déménagement d'archives, grâce aux notes et rapports de Marino Marini (1) chargé, après la mort de son oncle, Gastano Marini (2), préfet des archives, de la conservation des fonds, avec Daunou, pendant leur séjour parisien, et surtout à l'aide, également, des documents officiels conservés au Secrétariat des Archives nationales. Nous voudrions aussi indiquer sommairement quelques noms de saints français qui figurent dans la collection des Procès de béatification et de canonisation des Serviteurs de Dieu, demeurée à Paris après le retour à Rome des Archives Vaticanes, et conservée aujourd'hui au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale. Nous indiquerons, enfin, quelques dossiers relatifs à des causes similaires, et que l'on peut trouver dans les papiers de l'ancien ministère des Cultes, aux Archives nationales.

Le transfert de Rome à Paris

La décision prise par Napoléon de faire transférer les Archives Vaticanes en France avait été la conséquence de l'annexion des territoires pontificaux à l'Empire. Du fait de cette intégration, les archives romaines devaient rejoindre celles de l'Empire français ; mais cette détermination de Napoléon constituait aussi une mesure de représailles à l'égard de Pie VII qui avait, en conséquence de la violation des Etats de l'Eglise, lancé la peine de l'excommunication contre l'empereur. Arrêté au cours de la nuit du 5 au 6 juillet 1808, au palais du Quirinal, résidence ordinaire des papes, par le général Radet, Pie VII avait eu le temps de jeter au feu des écrits qu'il lui importait de ne pas laisser tomber aux mains des agents impériaux. On remarqua, en effet, qu'au moment de son arrestation, la cheminée de son cabinet était pleine de cendres de papiers brûlés, de sorte que Radet ne put se saisir que des papiers qui se trouvaient sur la table de travail. Le pape avait ensuite été conduit à Grenoble, puis à Savone (3).

Napoléon rêvait alors d'un immense dépôt d'archives qui se serait élevé à l'emplacement du Champ-de-Mars ; mais le régime impérial s'écroula alors que les murs sortaient à peine de terre (4). Ce futur dépôt aurait ainsi abrité toutes les archives des pays soumis à l'Empire : en effet, quelques jours avant le

(1) Memorie storiche dell'occupazione e restituzione degli Archivi della S. Sede ... e del riacquisto de' Codici e Museo numismatico del Vaticano e de' manoscritti, e parte del Museo di storia naturale di Bologna, raccolte da Marino Marini, cameriere, ..., prefetto de' detti Archivi e già commissario pontificio in Parigi, M.DCCC.XVI, éditées dans le tome Ier du Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis ... nunc primum editum cura et studio monachorum ordinis S. Benedicti, anno M.DCCC.LXXXIV (Romae, ex typogr. Vaticana, 1885-1888, 7 vol. gr. in-4°).

(2) Gaetano Marini, oncle de Marino Marini, qui avait été pendant quarante ans garde des Archives Vaticanes, dont il a retracé l'histoire dans ses Memorie istoriche degli Archivi della Santa Sede, publiées par Angelo Mai dans les Memorie istoriche della Biblioteca Ottoboniana, et réimprimées par le Dr Laemmer, dans les Monumenta Vaticana, Fribourg-en-Brisgau, 1861, pp. 431-453.

(3) L. GACHARD, Les Archives du Vatican, in Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire de Belgique, 4ème série, tome I (1873), p. 228.

(4) M. MARINI, Memorie ..., p. CCXXX.

traité de Schönbrunn, le 14 octobre 1809, l'empereur avait ordonné l'enlèvement des archives de l'Empire germanique, de la Galicie, du duché de Salzbourg, du Tyrol, conservées dans les chancelleries de Vienne. Tous ces fonds avaient été transférés à Paris (1). Le 2 février 1810, Napoléon signait un décret relatif aux Archives Vaticanes. Il y décidait que celles du Vatican, de la Daterie, de la Pénitencerie et autres, sous quelque dénomination que ce soit, seraient transférées à Paris. L'article 5 du décret précisait, en outre, qu' "à dater du 20 février 1810, il partira toutes les semaines, de Rome, sous escorte, cent voitures qui transporteront, en commençant par les plus importantes, les archives à Suze; là, elles seront déchargées et replacées sur d'autres voitures qui les transporteront à Paris. Les voitures qui les auront apportées retourneront à Rome pour en prendre d'autres. Ces voyages seront continués jusqu'à ce que tout ce qu'il y a d'important soit transporté." (2)

Avant l'achèvement de ce futur dépôt du Champ-de-Mars, qui n'existait encore qu'à l'état de projet, il fallait trouver un emplacement à ces archives. Napoléon désigna, comme c'était normal, le Palais Soubise, dépôt officiel des archives de l'Empire. Primitivement, cependant, il avait songé à installer les archives pontificales à Reims, à côté des bureaux où les fonctionnaires de la cour romaine devaient continuer à expédier les affaires de leur compétence; mais il renonça à ce projet et décida que les archives romaines seraient déposées à Paris (3)

Revenu dans la capitale le 14 novembre 1809, après avoir conclu la paix avec l'Autriche, Napoléon fit transmettre des instructions au général Miollis pour qu'il fit expédier les archives romaines en France. Un des premiers soins de celui-ci fut aussitôt de réclamer l'original de la bulle d'excommunication rendue publique à Rome, le 10 juin 1809, tandis que le général Radet se faisait remettre le procès des Templiers et celui de Galilée enlevé au Saint-Office. De plus, Miollis, sur les ordres de l'empereur, avait fait adresser au ministre des Cultes l'anneau du pêcheur, la tiare, les sceaux pontificaux et les ornements les plus précieux, et, à Napoléon, les documents extraits par ses soins, et dont il lui paraissait que seul Napoléon devait prendre connaissance (4). Puis, deux fonctionnaires des Archives Vaticanes, le P. Altieri, bénédictin, et Mgr Marino Marini reçurent l'ordre de verser en bon ordre toutes les archives; on fit de même pour celles de la Pénitencerie, de la congrégation de la Propagande, de la Chancellerie, du Saint-Office, de la Secrétairerie des Brefs, de la Daterie et des autres dicastères (5). L'inventaire sommaire qui fut fait des seuls registres dénombra 45 848 articles. Restait le travail matériel de mise en caisses (6). Le 17 février 1810, Miollis écrivait au gouverneur général des Etats romains :

"Nous sommes en mesure de fournir des caisses totalement emballées pour un convoi de 100 voitures. Il est impossible de faire partir plus de 10 à 12 voitures à la fois pour qu'on puisse loger les voituriers, les chevaux, les mulets, et remiser les voitures dans les lieux de stations, ce qui est bien important dans la saison de pluie où nous nous trouvons. Douze voitures chargent aujourd'hui au Vatican et partiront le 19 sous la conduite de M. Altieri et du sous-officier de gendarmerie Gauthier; 10 voitures chargeront le 20 et partiront le 21, autant les jours suivants." (7)

(1) L. GACHARD, op. cit., p. 230.

(2) Archives nationales, AB - V^E 1.

(3) M. MARINI, Memorie ..., p. CCXXVIII.

(4) L. GACHARD, op. cit., p. 232.

(5) L. GACHARD, op. cit., p. 230.

(6) L. GACHARD, op. cit., p. 231.

(7) Archives nationales, AB - V^E 7.

Le premier convoi partit de Rome le 17 février 1810. Il comprenait 177 caisses, et 21 autres convois devaient suivre de février à septembre. L'itinéraire choisi était le suivant : Rome, Sienne, Pise, Livourne, Florence, Plaisance, Parme, Gênes, Turin. Ce fut, paraît-il, un sujet d'étonnement, à Rome, de voir défilier dans les rues ces longs convois de chariots tirés par 4 mulets et 6 boeufs, chargés de caisses, conduits par des romains aux grands chapeaux, escortés par la gendarmerie française et accompagnés du garde des Archives pontificales, car le P. Altieri, ne voulant pas laisser les archives à la négligence des conducteurs, partit avec le premier convoi (1). A Turin, un délégué de l'administration des Archives de l'Empire les recevait et les dirigeait sur Paris. Au cours de 1811, 6 autres convois partirent de Rome, contenant les documents de la Chambre apostolique et de ses diverses secrétaireries, de la S. Consultà, du Buon Governo, de la Rote, soit 535 caisses. A la fin de 1813, il y eut encore 50 autres caisses renfermant 350 manuscrits ou portefeuilles de la Bibliothèque Vaticane. Il avait fallu, pratiquement, 422 voitures pour transporter un total de 3 239 caisses formant un poids de 408 459 kgs. Les frais de transport s'élevèrent à 600 000 frs (2).

Des instructions assez précises avaient été données au brigadier de gendarmerie Gauthier, chargé de la conduite du convoi. Il devait avoir avec lui un sous-officier et quatre soldats pour l'escorte et la garde des voitures. Ce détachement devait suivre ces dernières. Gauthier avait reçu l'ordre de se tenir avec un soldat à la tête du convoi ; un soldat serait placé au centre ; le sergent et deux soldats en queue. Ce détachement avait essentiellement pour but la conservation des caisses ainsi que les réparations dues aux accidents de route. Bien plus, à chaque étape, un soldat recevait l'ordre de rester en planton pour la garde des voitures durant la nuit. Gauthier devait enfin communiquer son ordre aux officiers des douanes dans le but d'éviter tout retard à l'ouverture des caisses.

Il y avait aussi le contrôle des voitures. Chaque jour, à l'arrivée au gîte fixé, le brigadier avait l'obligation de visiter, avec son détachement, les voitures pour faire changer et réparer celles qui pourraient en avoir besoin. Il lui fallait encore maintenir le bon ordre, la discipline et la sobriété tant parmi son détachement que parmi les voituriers. Si, parmi ces derniers, il arrivait que l'un tombât malade, il serait remplacé aux dépens de l'entrepreneur pour ne pas laisser de voitures en arrière. Si l'une d'elles venait à se briser accidentellement, sa charge devait être répartie sur les autres (3).

Les archives furent exposées à bien des dangers de perte au cours de ce long voyage ; ajoutez à cela la négligence des chargeurs et le manque d'organisation des relais. Le 13 avril 1810, le général Radet écrivait au gouverneur des Etats romains : "Les rapports que je reçois des officiers qui ont été chargés de noter les convois des Archives pontificales et des agents chargés de les recevoir à Turin m'annoncent que les caisses qui en font partie y sont déposées en divers endroits peu sûrs, peu commodes et qui souvent ne les mettent pas à l'abri des injures du temps. La garde de ces caisses est confiée à de simples particuliers, ou ce qui est pis encore, elles sont jetées sans aucun ordre dans leurs remises sans aucune surveillance. Ces caisses ne partent pas de Turin par des convois particuliers, mais confondus avec d'autres marchandises, elles sont expédiées pour Paris sur des charrettes de roulage qui n'ont ni station ni route désignées. Elles partent de Turin pêle-mêle en invertissant l'ordre des convois. Une partie, par exemple, du troisième convoi a été expédiée avant les deux premiers, et elle l'a été par qua-

(1) L. de LABORDE, Les Archives de la France, p. 196 ; Archives de l'Empire. Inventaire et documents publiés par ordre de l'empereur. Monuments historiques. Introduction, p. CVII .

(2) L. GACHARD, op. cit., p. 234 .

(3) Archives nationales, A B V^E 7 .

tre ou cinq caisses sur diverses charrettes. La mesquinité du prix des transports de Turin à Paris est la principale cause de ces désordres qui peut faire perdre des monuments de la dernière importance pour les actes, l'histoire, et la religion (1).

Il se produisit également plusieurs accidents assez sérieux, dont un que nous connaissons grâce au rapport dressé par l'adjoint de la mairie de Borgo San Donnino (département de Taro), suivant l'information que lui avait remis Jacques Jambert, brigadier de gendarmerie, au sujet d'un convoi qui contenait une partie des archives pontificales, venait du côté de Parme et se dirigeait vers Plaisance : "Je me suis rendu accompagné dudit brigadier à la rivière du Stirone où, étant arrivé, après les plus précis renseignements pris, j'ai reconnu qu'à 3 heures après-midi, 3 voitures du transport sont entrées dans la rivière qui était tranquille, et dont les eaux permettaient un passage libre et sans aucun risque. La première desdites voitures a passé heureusement la rivière. De suite, et peu après, la seconde voiture ayant trouvé des obstacles dans la rivière, pendant que plusieurs personnes s'occupaient d'en ôter les embarras et d'en rendre facile le passage hors du torrent, il est arrivé sur-le-champ, et sans l'avoir prévu, un débordement des eaux impétueuses et extraordinaire de manière qu'il a été impossible de tirer hors du torrent les deux voitures indiquées qui sont restées au milieu des eaux et dont la deuxième a été renversée par la véhémence furieuse et rapide du torrent même." (2)

Le séjour à Paris

Restait à loger à Paris cet immense ensemble de documents, opération d'autant plus malaisée que les archives arrivées de Vienne comprenaient plus de 3 000 caisses. Le comte de Laborde écrit que l'on entassa les caisses les unes sur les autres dans les salles, les couloirs, voire sous la colonnade de la cour d'honneur du Palais Soubise. On peut, en effet, estimer à 200 435 articles, registres, liasses et cartons, les archives du Saint-Siège amenées à Paris.

Les fonctionnaires italiens qui avaient suivi les collections sur l'ordre de Napoléon étaient Gaetano Marini, préfet des Archives et de la Bibliothèque Vaticane, et son neveu Marino Marini, le P. Altieri et le chanoine de Saint-Pierre, Luigi Martorelli, lequel retourna assez rapidement à Rome (3). A ceux-ci, fut confiée la garde des archives et, à cet effet, on leur adjoignit des archivistes français qui dépendaient de Daunou, garde général des Archives de l'Empire. Ce fut au cours du mois de juin de cette année 1811, où l'on s'occupait de procéder à un aménagement, qu'intrigués par l'absence de documents particulièrement importants, les fonctionnaires des archives impériales demandèrent des éclaircissements au préfet Gaetano Marini. Celui-ci dut avouer que son neveu Marino avait, effectivement, caché à Rome le célèbre Liber Diurnus, formulaire de la chancellerie pontificale, du IX^{ème} siècle (4), les bulles d'or et les actes du concile de Trente. Bien vite découverts, ils furent expédiés à Paris par les soins du général Miollis.

(1) Archives nationales, AB - V^B 7.

(2) Ibid.

(3) MARINI, op. cit., p. CCXXX.

(4) Le Liber diurnus Romanorum Pontificum, - le plus ancien formulaire en usage à la chancellerie pontificale, fut probablement rédigé à Rome entre 795 et 814. Il est conservé aux Archives Vaticanes, après être demeuré successivement à Nonantola, depuis la mort d'Hadrien III qui l'y avait apporté en 885, puis à l'abbaye Sainte-Croix-de-Jérusalem (A. DE BOUARD, Manuel de diplomatique, t. I : Diplomatique générale, p. 139).

Daunou se plaignit vite des Italiens : l'âge et les infirmités empêchaient Gaëtano Marini de venir au Palais Soubise, le P. Altieri était détenu pour dettes à Sainte-Pélagie, et, de son côté, Marino Marini ne se croyait pas obligé à un travail actif. En dépit de leur traitement annuel — celui de Gaëtano Marini s'élevait à 10 000 francs — ils se firent un point d'honneur de rester étrangers au rangement des archives pontificales, que Daunou confia aux Français. Toutefois, Marino Marini se fit autoriser par le pape à venir aux Archives nationales et facilita les recherches demandées par le ministre des Cultes sur l'institution des évêques. Elles ne furent conformes, d'ailleurs, ni aux désirs ni aux espérances de Napoléon. Daunou et ses collaborateurs français ne tardèrent pas à entreprendre un début de classement en 16 séries, dont voici le contenu :

- A. Chartes
- B. Registres de bulles, brevets et suppliques
- C. Possessions et prétentions de la cour de Rome. Matières ecclésiastiques et Gouvernement pontifical
- D. Nonciatures et légations
- E. Secrétairerie d'Etat
- F. Daterie
- G. Chancellerie
- H. Pénitencerie
- I. Congrégation du concile de Trente
- K. Congrégation de la Propagande
- L. Congrégation du Saint-Office
- M. Congrégation des évêques et des réguliers
- N. Congrégation des Rites
- O. Archives administratives
- P. Archives judiciaires
- Q. Inventaires, tables et répertoires (1).

Signalons que la collection des procès de béatifications et de canonisations, conservée aujourd'hui aux Imprimés de la Bibliothèque nationale, se trouvait intégrée dans la série K (2).

Bien plus, les archivistes français réussirent à analyser et à décrire de très nombreux documents des Archives pontificales. Napoléon avait, en effet, autorisé l'établissement d'une commission dite des Archives italiennes qui devait travailler avec la plus grande activité au dépouillement des fonds romains, travail dont, chaque semaine, l'archiviste intéressé devait rendre compte, et quelques notices sur les parties les plus importantes de ces archives devaient être insérées dans les journaux. Les séries d'archives romaines qui devaient, les premières, bénéficier de ces travaux étaient :

1. les archives secrètes du Vatican : bulles, matières camérales, nonciatures, matières diverses, chartes sur parchemin; cette dernière comprenait quelque 300 boîtes ;
2. les lettres des papes aux princes et aux prélats ;
3. les papiers relatifs à l'administration pontificale durant les premières années du XIXème siècle ;
4. les registres et papiers de la congrégation de l'Index ;
5. des documents divers de la congrégation des Immunités et de la Propagande .

(1) Au cours de 1811 et de 1812, Daunou publia dans le Tableau systématique des archives de l'Empire, un aperçu des articles que renfermait chacune des seize séries qu'il avait constituées (Cf. H. BORDIER, Les Archives de la France, p. 396)

(2) La liste des documents remis par les Archives de l'Empire à la Bibliothèque montre que la collection des Procès de béatifications était conservée dans la série K, sous les cotes K 550 - 2672 (Archives nationales, AB - V^A 7).

Une note officielle donnait les indications nécessaires pour réaliser ce travail : "Pour faire cet inventaire, on a préparé des carrés de papier égaux qui seront distribués aux membres de la commission. A l'ouverture de chaque boîte, écrire sur un de ces carrés le N° de la boîte et l'état sommaire des articles qu'elle contient. Puis, sur autant de carrés de papier qu'il y aura d'articles dans cette boîte, écrire la nature de chaque article ou pièce. Cette notice doit contenir la description et l'analyse de la pièce, et même la transcription des lignes qui paraîtraient importantes, c'est-à-dire de celles qui offriraient quelque trait historique non encore connu et digne de l'être. On devait donner une attention particulière à tout ce qui contribuerait à dévoiler de plus en plus la politique ambitieuse de la cour de Rome." (1)

La Commission des Archives italiennes réussit ainsi à analyser et à décrire plus de 12 000 chartes, à inventorier 4 000 registres de la Chambre apostolique, à rédiger des extraits de plusieurs collections de lettres, à transcrire et à annoter un grand nombre de pièces. Nous possédons encore le résultat de ces travaux qui remplissent quelque 26 cartons de la série L des Archives nationales (2).

Napoléon ne demeurait pas indifférent au développement des archives de l'Empire, et voulut se rendre compte lui-même des réalisations effectuées à l'hôtel de Soubise. A son retour de Hollande, en novembre 1811, il s'y rendit afin de visiter les Archives Vaticanes qui venaient d'y arriver. La question romaine était alors à l'ordre du jour, et surtout l'institution des évêques au sujet de laquelle il avait envoyé à Savone quelques prélats, afin d'obtenir du pape l'approbation du décret du 5 août, voté par le Concile général à ce sujet. Mgr Marino Marini nous a laissé, pris sur le vif et noté aussitôt après l'événement, le récit de la visite que fit l'empereur au Palais Soubise :

"Napoléon étant venu aux Archives, en novembre 1811, nous demanda à Altieri et à moi, si, parmi tous ces papiers, il y en avait encore qui méritassent d'être imprimés. Nous lui répondîmes : 'Sire, tout ce que vous voyez ici, ce sont des documents précieux, tels que lettres des pontifes concernant le gouvernement de l'Eglise, et actes des donations qui furent faites à l'Eglise par les empereurs et les princes.' Altieri parla avec tant d'éloquence et d'énergie en faveur de Sa Sainteté que Napoléon, blessé d'un tel discours, ne put se contenir : 'Donc, s'écria-t-il, vous êtes des prêtres ! Si vous suivez les maximes de Jésus-Christ, c'est bien ; mais si vous suivez celles de Grégoire VII, vous êtes les prêtres du diable. Que n'ai-je pas fait pour l'Eglise ! Qu'ai-je voulu sinon lui donner la paix ? J'aurais pu imiter Henri VIII ; mais je tiens à la religion catholique. Mon intention n'est pas de garder le Souverain Pontife prisonnier ; mais je ne veux pas qu'il partage ses soins entre le culte divin et les affaires temporelles. Son royaume n'est pas de ce monde ; mon autorité à moi vient de Dieu. Le pape s'est toujours opposé à mes désirs, il me hait ...'. Altieri l'interrompit : 'Loin de vous haïr, dit-il, il a pour vous des sentiments d'amour' — 'Des sentiments d'amour ! Faites croire cela à des Français (et il montrait le maréchal Duroc et l'archiviste Daunou, seuls témoins de la scène), mais non pas à moi qui suis Italien comme vous autres. Des sentiments d'amour ! Et voilà les effets de cet amour ! Je ne veux que le bien de l'Italie, puisque je projetais de la réunir en un seul État, et elle le sera assurément. Le pape s'y est opposé. Il a sans aucune raison fulminé l'anathème contre moi. Dieu m'a accordé un héritier, et cette nouvelle bénédiction est un témoignage non équivoque de l'injustice d'un tel procédé à mon égard. Funeste doctrine ultramontaine ! Vous en êtes tous imbus.' — 'Sire, dis-je, tous les ultramontains respectent les souverains. La doctrine qu'on leur enseigne impose ce respect comme un devoir sacré. Conformément à cette doctrine, on vous vénère, tout en acceptant cette juste maxime que le Souverain Pontife a, comme un père, le droit de corriger ses enfants.' — 'Et vous trouvez que c'est peu !, reprit-il, dans un nouvel accès de colère. Et vous trouvez que c'est peu ! J'entends supprimer

(1) Archives nationales, AB - V^E 1 .

(2) Archives nationales, L 372 - 398 .

cette doctrine, et j'ai déjà ordonné aux évêques de la remplacer par la doctrine gallicane. Vous êtes tous conjurés contre moi, et le cardinal di Pietro et Fontana portent maintenant la peine de leurs intrigues. Mais qu'est-ce que ce Pietro?, demanda-t-il furieux. Est-il savant? Et Fontana l'est-il aussi?' Nous dîmes qu'ils l'étaient tous deux, et que Fontana unissait à la science sacrée la connaissance des belles-lettres. 'Eh bien, répliqua-t-il, je les enverrai tous deux en Hollande. Fontana a voté contre mon mariage, et Pietro a toujours été mon ennemi. Le cardinal Gabrielli, cet homme obstiné dans ses principes, et le cardinal Oppizoni qui met de vains scrupules au-dessus des bienfaits dont je l'ai comblé, et de Gregorio, ils mourront aussi en Hollande. Ils ont essayé de soulever l'Empire, en y répandant les brefs du pape. De Gregorio, pour ne pas démentir cette fermeté et cette résolution de caractère dont il est souverainement jaloux, a refusé de dire qui il a laissé à sa place comme légat apostolique à Rome; mais si les promesses n'en ont pas eu raison, si la prison ne l'a pas effrayé, il ira lui aussi mourir en Hollande.' Vainement, Altieri plaïda-t-il la cause de ces illustres prisonniers. Vainement, se prit-il à défendre le zèle dont ils étaient animés pour les droits du Pontife et le salut de la pauvre France menacée du schisme. L'empereur parcourait les salles, allant de l'une à l'autre, en multipliant les questions. Il parla de la bulle d'or et voulut voir les brefs que le pape lui avait écrits. Il dit qu'il irait à Rome et demanda ce qu'avait coûté la construction de l'église Saint-Pierre. Je lui répondis: 'Sire, s'il faut ajouter foi au bruit public, on n'a pas dépensé moins de 40 millions d'écus à la construction de ce temple, qui réclame vos soins pour résister aux injures du temps.' Sur quoi, il répondit: 'Je fais plus de cas d'une cabane de César que de l'église du Vatican.' Et il s'en alla. — Je n'ai pas seulement rappelé le sens des discours de Napoléon; ce sont les propres paroles qu'il a prononcées. Je les ai couchées immédiatement sur le papier." (1)

Le retour à Rome

Les archives du Saint-Siège demeurèrent à Paris jusqu'en 1817. Le 12 avril 1814, le comte d'Artois était entré dans la capitale comme lieutenant-général du royaume, et, une semaine plus tard, il signait un arrêté par lequel Louis XVIII restituait à Pie VII tous les papiers et objets appartenant au Saint-Siège (2). Le comte Beugnot, nommé commissaire provisoire aux ministères de l'Intérieur et des Cultes, incita alors Daunou à remettre aux fonctionnaires italiens, Marini oncle et neveu, toutes les archives romaines avec leurs catalogues, les objets en dépendant, les manuscrits de la Bibliothèque Vaticaine amenés à Paris, les parchemins scellés ou non, les ornements de la chapelle pontificale, les mitres, la sedia gestatoria, l'anneau du pêcheur (3). Les clés des caisses devaient leur être cédées de telle sorte qu'ils devaient en être vraiment dépositaires, mais Gaetano Marini, en raison de sa santé, ne put diriger ce travail, et ce fut son neveu, Marino, qui prépara la mise en caisse des archives. Il se mit en rapport avec Daunou dans le but de mettre à exécution l'arrêt du roi et, à ce sujet, a noté le récit de cette visite au cours de laquelle il se fit accompagner par Mgr de Gregorio.

"Daunou fut grandement surpris et étonné d'être forcé de renoncer à la garde des archives romaines; il aurait moins souffert s'il avait pu les remettre à tout autre qu'à moi, qui avais eu souvent des altercations avec lui au sujet des doctrines romaines. A la remise de chaque document, je voyais augmenter la pâleur de son visage; c'est que son habileté en diplomatique lui faisait apprécier la valeur de toutes les pièces. Je me plairai cependant toujours à rappeler sa bonne foi et à louer sa grande modération. Nous étions autorisés à mettre les archives sous les scellés; mais Mgr de Gregorio eut bien raison de ne pas user de ce droit. Le dépôt

(1) Memorie storiche dell'occupazione ... degli Archivi della S. Sede, p. CCXXXIII.

(2) L. GACHARD, op. cit., p. 243.

(3) M. MARINI, op. cit., p. CCXXXIV.

était à la discrétion des Français depuis cinq ans; il eût été inconvenant de mettre en doute la bonne foi de l'archiviste, et personne n'aurait osé pratiquer des détournements qu'on ne savait parfaitement en état de constater. Il fut donc convenu que Daunou garderait les clefs jusqu'au moment de l'emballage, qui devait se faire conformément au tableau que Daunou avait lui-même dressé et fait imprimer." (1)

Comme le trésor pontifical ne pouvait supporter les frais du voyage de retour, les commissaires du Saint-Siège firent des démarches auprès des ministres de Louis XVIII afin que le gouvernement français eût la générosité de s'en charger. Cette requête fut assez mal accueillie car l'Allemagne, les Pays-Bas, le Piémont et l'Espagne revendiquaient aussi les archives dont ces pays avaient été dépouillés. Daunou proposait, pour réduire la dépense, de supprimer un tiers des archives à renvoyer à Rome : tout ce qui ne pouvait être utile ni à Rome, ni à Paris, tout ce qui ne présentait pas un intérêt historique, politique ou ecclésiastique, soit plus de 20 000 liasses de la congrégation des évêques et réguliers, et plus de 8 000 liasses des archives administratives et judiciaires. Mais Marini ne l'entendait pas ainsi. Il obtint qu'une ordonnance du 19 novembre 1814 lui accordât 60 000 francs (2). On avait, en outre, espéré pouvoir garder aux Archives de l'Empire les extraits et copies faits sur des pièces historiques; mais Marini réclama auprès de Beugnot qui, faisant droit à sa demande, fit savoir à Daunou, le 25 novembre 1814, que tous extraits et copies seraient remis au préfet des Archives, lequel promettait, après qu'il les aurait examinés et en aurait retranché ce que la cour de Rome voulait tenir secret, de rendre le surplus (3).

Le 4 mars 1815, Marini écrivait à Daunou, afin d'éviter pertes ou vols toujours possibles :

Monsieur,

"Je vous prie d'avoir la complaisance de donner des ordres aux portiers de l'hôtel afin que personne ne s'avise de sortir les caisses appartenantes aux Archives pontificales, soit sur voiture, soit en toute autre manière, sans en avoir ma permission en écrit, qu'on devra leur faire voir." (4)

Un premier départ eut lieu, lequel comprenait 16 caisses qui prirent la route de Rome aux frais du gouvernement français. Dans ces caisses, se trouvaient, avec d'autres objets, les ornements de la chapelle pontificale, la mitre offerte à Pie VII par la reine d'Etrurie et la tiare donnée par Napoléon lors du sacre (5). Deux cents autres caisses allaient partir quand arrivèrent les Cent-Jours. Le 20 mai 1815, Napoléon, de retour aux Tuileries, fit suspendre le départ des Archives Vaticanes, ordre que Carnot, alors ministre de l'Intérieur, notifia à Daunou, le 22 mai : "L'intention de l'empereur est qu'on ne laisse enlever aucune partie des Archives pontificales qui sont encore dans les bâtiments des Archives de l'Empire. Toutes les dispositions ordonnées par le dernier gouvernement doivent être regardées comme non-avenues." Marino Marini reçut même l'ordre de ne plus venir aux Archives, et retourna à Rome. Mais les événements se succédèrent avec une extrême rapidité, car les Cent-Jours passés, Marini, à peine arrivé à Rome, dut repartir immédiatement pour Paris, au mois d'août 1815, pour s'occuper du transfert des fonds. Il retrouva les archives dans l'état où elles se trouvaient au cours du printemps précédent, et prépara un convoi de 700 caisses qui partirent en octobre, non sans avoir rencontré des difficultés à la douane, ainsi que pour obtenir les passeports indispensables. Il put aussi conclure un marché avec un entrepreneur qui

(1) M. MARINI, op. cit., p. CCXXXIV.

(2) L. GACHARD, op. cit., p. 246.

(3) Ibid., p. 247.

(4) Archives nationales, AB - V^E 1.

(5) M. MARINI, op. cit., p. CCXXXV.

se chargea du transport par voie de terre et s'engagea à effectuer le transfert en 55 ou 60 jours.

L'état des routes et la mauvaise saison rendirent, comme à l'aller, le transport très difficile. Mis au courant, Marino Marini quitta rapidement Paris, et courut au secours des archives. En effet, au passage d'une rivière, les voitures risquaient d'être submergées, et l'une d'elles commença à couler à tel point que les documents furent à peu près perdus. Devant cet accident, Marini ordonna d'enlever toutes les caisses et de les placer sur des barques afin de les faire parvenir sur la rive opposée (1). Enfin, en janvier 1816, la partie la plus importante et la plus précieuse des archives avait réintégré le dépôt du Vatican (2).

Cependant, tous les fonds n'étaient pas encore rentrés. Restaient à Paris ceux des administrations ecclésiastiques. Chargé de les ramener à Rome, le comte Giulio Ginnasi, qui fut chargé d'organiser le transfert, s'en acquitta fort mal, à tel point que, pour simplifier sa besogne et faire des économies, il vendit au poids des fonds entiers. On en trouva ainsi chez des marchands, et certains passèrent même la Manche pour aller échouer en Irlande. C'est ainsi que la bibliothèque de Dublin possède une quarantaine de registres originaux du Saint-Office, sans que l'on sache comment ils y sont venus. Ce qui est certain, c'est que Manchester vendit les volumes à un ministre anglican, nommé Gibbins, pour la somme de 500 L. s.; Gibbins les revendit au docteur Wall qui en fit cadeau au Trinity College de Dublin. (3)

Impatentée du retard considérable de l'expédition des caisses, la cour romaine dépêcha, une fois de plus, Mgr Marini qui arriva à Paris en mai 1817, accrédité auprès du gouvernement français par le cardinal Consalvi. Il s'entendit avec des entrepreneurs de transports pour le transfert des fonds restés en souffrance, tout en s'efforçant de retrouver, dans la mesure du possible, une partie des documents vendus par Ginnasi (4). Il eut la bonne fortune de racheter à des épiciers et à des charcutiers plus de 700 volumes de la Daterie apostolique; mais beaucoup de pièces furent irrémédiablement perdues (5). C'est tout juste si l'on put par hasard, et de loin en loin, en retrouver quelques-unes et en racheter. C'est ainsi que le ms. latin 8994 de la Bibliothèque nationale, qui est un registre du Saint-Office, de la fin du XVII^e siècle, contenant des documents relatifs aux poursuites contre ceux qui, avant l'abjuration de Henri IV, gardaient des portraits du roi avec le titre de Roi de France, provient de cet ensemble. Citons encore les mss. latins 17 600-17 607 du même dépôt, et qui sont des recueils de minutes de lettres adressées à des évêques au nom de la congrégation du Concile (6).

Mais, hélas, les problèmes financiers auxquels s'était heurté Ginnasi se posèrent également pour Mgr Marini. L'argent manquait pour le paiement du transfert de tout ce qui restait encore sous les galeries de la cour d'honneur de l'hôtel de Soubise. Il lui fallut alors, bien à contre-cœur, laisser à Paris la collection des documents imprimés relatifs aux procès de béatifications et de canonisations, et provenant de la congrégation des Rites, laquelle passa à la Bibliothèque nationale en 1862. Bien plus, soucieux d'économies, le cardinal Consalvi autorisa Marini à faire incinérer une partie des archives du Saint-Office, consistant surtout en des papiers de l'inquisition romaine. Marini procéda d'une autre manière pour éviter ventes ou indiscretions, toujours possibles. Il fit lacérer ces documents, les vendit à un fabricant de cartons et les fit mettre en sa présence dans

(1) L. DELISLE, Compte rendu des Memorie storiche dell'occupazione e restituzione degli Archivi della S. Sede, in Journal des Savants, 1892, p. 492.

(2) M. MARINI, Memorie ..., p. CCXLI.

(3) PERIGINI, L'inquisition romaine et les Israélites, in Revue des Etudes juives, t. III (1881), p. 94.

(4) MARINI, op. cit., p. CCXLI.

(5) C. LANGLOIS et H. STEIN, Les Archives de l'Histoire de France, p. 746, n. 1.

(6) L. DELISLE, op. cit., p. 492.

les cuves où ils devaient être réduits en pâte (1). L'opération produisit un bénéfice net de 4 300 francs. Le 24 juillet 1817, il signait, enfin, une décharge qu'il remettait au chevalier de La Rue, garde des Archives du Royaume, successeur de Daunou (2).

Deux questions n'avaient cependant pas pu être réglées, celle des papiers de la légation Caprara qui avaient été saisis à Paris, le 2 juillet 1808 (3), et qui devaient rester au Palais Soubise, ainsi que la restitution du célèbre procès de Galilée, que le général Miollis avait, dans le cours de 1830, adressé au ministre des Cultes. Cette pièce incomparable ne devait être réintégrée à Rome qu'en 1847 par les soins du comte Pellegrino Rossi, chargé par Louis-Philippe de la remettre à Pie IX (4).

Les dossiers restés à Paris. La collection des procès de béatifications et de canonisations.

Un transfert comme celui des Archives Vaticanes devait laisser quelques traces, et c'est à ce propos qu'il faut signaler :

1. 20 cartons (L 372-398) contenant les travaux de la Commission des archives italiennes, constitués par des copies et des analyses de documents ;

2. un carton (L 399) contenant la description sommaire, par Gaetano Marini, préfet des Archives et oncle de Marino Marini, de plusieurs fonds en 9 cahiers manuscrits, difficilement utilisables, en raison de l'absence totale de cotes ;

3. un dernier carton (L 400) contenant la copie d'inventaires très sommaires des archives du Piémont, de Sardaigne et de Sienne ;

4. enfin, un fonds des plus importants pour nous : la collection des procès de béatifications et de canonisations, conservée aujourd'hui au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, et demeurée à Paris par suite du manque de crédits qui auraient été nécessaires pour le transfert de ces documents à Rome. Il ne sera pas inutile de rappeler les circonstances de son entrée à la Bibliothèque nationale, en 1862.

Au cours du XIX^{ème} siècle, il y eut plusieurs échanges entre les Archives nationales et les grandes bibliothèques parisiennes. Ainsi, en 1834, avait eu lieu un important transfert de documents de la Bibliothèque Mazarine au Palais Soubise ; mais le grand transfert est postérieur. En 1858, une commission chargée de réorganiser la Bibliothèque nationale avait cru qu'il était utile, par exemple, de transférer le Cabinet généalogique aux Archives. L'idée fut reprise en 1861, tandis qu'une autre commission étudia la possibilité d'un transfert éventuel de documents d'archives de la Bibliothèque aux Archives nationales. Il fut décidé, à une faible

(1) M. MARINI, op. cit., p. CCLXXXIX.

(2) L. DELISLE, op. cit., p. 493.

(3) Les papiers de la légation du cardinal Caprara en France, sont conservés aux Archives nationales sous les cotes AF^{IV} 1887-1932 et F¹⁹ 1906-1923. Cette répartition en deux sous-séries s'explique par le fait que le versement a été opéré en deux fois. Les cartons AF^{IV} 1887-1932 comprennent les archives du bureau des affaires ecclésiastiques, F¹⁹ 1906-1923 contiennent celles du bureau des affaires politiques (J. CHARON-BORDAS, Inventaire des archives de la légation en France du cardinal Caprara (1801-1808), (Paris, Archives nationales, 1975, p. 16 et p. 29). Dès 1814, le gouvernement pontifical réclama les archives du cardinal Caprara, mais sans succès. Le Saint-Siège reprit l'affaire en juillet 1817, et le duc de Richelieu, ministre des Affaires Etrangères, demanda à son collègue de l'Intérieur de renouer les pourparlers (F¹⁹ 1909, dos. 8) ; mais les archivistés français s'élevèrent contre une éventuelle restitution des papiers (AF^{IV} 1887, pièce 31). Les demandes ultérieures, dont la dernière remonte à 1884 (AF^{IV} 1887, dossier 1) n'obtinrent aucun résultat, et les archives de la légation, regardées comme appartenant à la France, y restèrent.

(4) L. DELISLE, op. cit., p. 493.

majorité; mais on comprit enfin que le respect des fonds et l'intérêt des chercheurs s'opposaient à la dissociation de fonds de l'Ancien Régime. En 1862, on procéda à quelques échanges entre les deux établissements et, par arrêté du 19 avril 1862, les Archives nationales cédèrent à la Bibliothèque : des documents en caractères hébraïques conservés dans le Trésor des chartes et qui avaient été saisis à la fin du XIII^e siècle chez les Juifs parisiens par Philippe le Bel, des missels et livres d'heures, la chronique de Pierre de Vaux de Cernay, le mystère de saint Crispin et de saint Crispinien, des volumes de la collection Joly de Fleury qui n'étaient que des parties de l'immense ensemble du même nom, conservé à la Bibliothèque nationale, et enfin la collection des procès de béatifications, répartie en 2 077 volumes qui portaient auparavant, aux Archives nationales les cotes K 550 - 2672, "collection considérable de procès-verbaux, imprimés de canonisations de saints, collection apportée du Vatican, non restituée en 1815 et qui, à coup sûr, intéresse plus l'histoire, et particulièrement la biographie qu'elle ne peut servir à l'administration des archives", ainsi s'exprimait Taschereau, administrateur général de la Bibliothèque, signataire du contrat d'échange avec le comte de Laborde, alors directeur général des Archives de l'Empire (1).

Au sujet de cette collection, Mgr Luigi Martorelli écrivait, pour en souligner la valeur et l'importance : "Quand on se souvient qu'avant de présenter au pape le décret de canonisation, la congrégation des Rites doit, par un procès juridique, prouver que le sujet proposé aux honneurs des autels a dû, dans le cours de sa vie, donner l'exemple continu des vertus héroïques, et dans ses écrits et discours, professer la plus stricte orthodoxie, quand on pense que le Seigneur, par son intercession, a opéré au moins deux miracles après la mort de ces candidats aux honneurs des autels, il sera aisé de comprendre quel intérêt présentent de tels documents pour l'histoire, la critique et les sciences. Où mieux que dans ce fonds pourra-t-on connaître les faits particuliers de la vie de tant d'hommes éminents canonisés par l'Eglise? Où sera-t-il plus facile de se faire une idée de l'état de la physique, de la médecine en Italie dans les siècles passés, que dans les rapports de ces médecins et de ces savants qui devaient prouver, contre les objections du promoteur de la Foi, que tel phénomène présentait un caractère prodigieux et extraordinaire, alors que le promoteur le prétendait conforme aux lois de la nature?" (2)

Parmi les 7 666 dossiers dont se compose cette collection, souvent dénommée collection Amédée de Bourmont, du nom du premier érudit qui l'a étudiée, citons quelques saints inscrits au catalogue de l'Eglise universelle, et qui sont particulièrement bien connus : Alphonse de Liguori, Angèle Merici, Benoît-Joseph Labre, Camille de Lellis, Charles de Setia, Elisabeth (reine de Portugal), Ferdinand de Castille, Fidèle de Sigmaringen, François Borgia, François de Sales, les 19 martyrs de Gorcum, Jérôme Emilien, Ignace de Loyola, Innocent XI, Jacques de la Marche, Jeanne-Françoise de Chantal, Jeanne de France, Jean d'Avila, Jean Berchmans, Jean Kantius, Jean de Matha, Jean Népomucène, Jean de Parme, Joseph Calasanz, Joseph de Cupertino, Joseph de Léonisse; notons aussi un dossier sur saint Joseph, Julienne de Falconieri, Laurent de Brindes, capucin et docteur de l'Eglise, Léonard de Port-Maurice, Louis de Gonzague, Marguerite de Cortone, Marguerite de Savoie, Marie de l'Incarnation, Marie d'Agréda, Marie-Madeleine de Passiz, Martin de Porrès, Pascal Baylon, Paul de la Croix, Paul Miki, Pierre d'Alcantara, Pierre Claver, Pierre Regalat, Pie V, Philippe Beniti, Raymond de Penafort, Rite de Cassie, Robert Bellarmin, Roch, les Servites de la Vierge, Stanislas Kostka, Thomas d'Aquin, Thomas de Ville-neuve, Véronique de Juliaris, Vincent Ferrier, Vincent de Paul, etc.

Il sera facile de trouver un index complet de la collection dans les deux publications qui lui ont été consacrées :

1. Index processuum authenticorum beatificationis et canonizationis qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi, in Analecta Bollandiana, t. V (1886), pp. 147 - 161.

2. Ch. de CLERCQ, Les causes des serviteurs de Dieu, in Revue de Droit canonique, t. IV (1954), pp. 76 - 90 et pp. 436 - 441.

(1) Archives nationales, AB - V^A 7.

(2) Archives nationales, AB - V^E 8.

Pour compléter cet exposé, nous voudrions également signaler quelques dossiers relatifs à des causes de béatifications, ou projets soumis au ministre des Cultes dans le cours du XIX^{ème} siècle. Ce ministère, fondé par un arrêté consulaire du 14 vendémiaire an X (6 octobre 1810), en tant que chargé des affaires regardant les cultes, avait dans ses attributions non seulement les églises, séminaires, cures, circonscriptions des diocèses, fabriques, nominations, mais encore la publication des bulles, brefs et rescrits du Saint-Siège. C'est à ce titre que certaines causes de béatification furent soumises au ministre des Cultes (1). A ce sujet, citons des dossiers généraux concernant les causes de sainte Germaine de Pibrac, saint Benoît-Joseph Labre (2), saint Jean-Baptiste de la Salle, sainte Marguerite-Marie Alacoque, sainte Jeanne de France (F 19 - 5 549), et, dans un domaine quelque peu différent, mais se rapportant cependant à l'histoire de l'Eglise de France, un dossier relatif à la procession du voeu de Louis XIII (F 19 - 5 549), et des dossiers généraux relatifs aux sanctuaires de La Salette, Pontmain, Montligeon, le Mont Saint-Michel et Paray-le-Monial (F 19 - 5 562).

* * *

Nous espérons que cet exposé, non seulement sera d'un certain intérêt pour nos confrères, mais pourra encore les aider en orientant leurs recherches sur les causes de béatification et révéler aussi quelques aspects de la vie ou de la psychologie de certains Serviteurs de Dieu.

Père Jean MAUZAIZE

archiviste provincial
des Capucins de la Province de Paris

- - - : - - -

(1) G. BOURGIN, Les sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne, p. 62 sq.

(2) Au sujet de la survie de saint Benoît-Joseph Labre, signalons la correspondance échangée entre Bernis, ambassadeur à Rome, et le comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, au cours de 1783 (Archives Affaires étrangères, corr. polit., Rome, vol. 893-894, passim). Ces documents ont été utilisés dans l'article intitulé "Politique et Sainteté", in Amis de Saint-François, Janvier-Mars 1961, pp. 14-23. - Sur le même sujet, il convient de mentionner une lettre du P. Carlo-Clemente da Padova, capucin, pénitencier pontifical et postulateur, au Gardien du couvent des Capucins de Boulogne-sur-Mer, par laquelle il lui demande des renseignements sur la famille du saint, et lui apprend les événements survenus à Rome après la mort de celui-ci, 21 mai 1783 (Bibliothèque nationale, n. a. f. 23 004, fol. 69).

LE FONDS D'ARCHIVES DE LA CONGREGATION POUR LES CAUSES DES SAINTS

Le développement des sciences auxiliaires de l'histoire devient de jour en jour plus important pour la compréhension des faits historiques; et bien des disciplines sont appelées à aider l'heuristique parce qu'aucun élément ne saurait être négligé : c'est dire que même les "procès" de béatification et de canonisation tiennent leur place à l'intérieur de la recherche historique. Les innombrables témoignages recueillis dans les procès et les travaux de l'Office historique se révèlent, pour la compréhension de l'époque à laquelle ils se réfèrent, comme étant une précieuse source de connaissances utiles, surtout le point de vue religieux, à beaucoup d'autres points de vue : historique, social, économique, etc. Dans cette perspective, le fonds d'archives de la congrégation pour les Causes des saints est le premier lieu à connaître et à étudier par quiconque est intéressé à ces sources particulières. S'y trouvent les actes des causes encore en cours, tandis que celles qui sont terminées sont dans l'Archivio Segreto Vaticano : au premier abord, on pourrait se dire qu'il est suffisant de se diriger directement vers l'Archivio Segreto Vaticano; mais il est au contraire nécessaire d'étudier au préalable le déroulement et l'aboutissement de la cause, recherches qu'il est facile de mener dans la congrégation pour les Causes des saints. Toutefois, dans ce fonds d'archives, il n'y a que les "Positiones", postérieures à l'époque de Napoléon, celles de la période précédente se trouvant à Paris (à la Bibliothèque nationale).

A plusieurs reprises déjà, l'importance de ce fonds d'archives et, d'une manière plus générale, de la congrégation a retenu l'attention : le P. Antonelli (1), dans un essai sur "L'Archivio della Sacra Congregazione dei Riti"; Mgr Frutaz (2), dans son étude sur "La sezione storica della Sacra Congregazione dei Riti", essai très intéressant et important pour quiconque veut avoir une connaissance claire de la section et du genre de matériel qu'elle conserve; il peut encore être utile de savoir que le P. Gramatowski a utilisé ce matériel archivistique (3) dans une thèse soutenue à l'Université des études de Rome, ce travail ayant fourni un exemple, pour l'histoire de la Pologne, de ce que peut offrir l'utilisation concrète de ce genre de sources.

Nous voulons signaler d'une manière particulière quelques travaux, les "Positiones historicae", qui sont la source la plus intéressante de ce fonds d'archives pour les historiens. Il s'agit de recherches accomplies sur la vie et les oeuvres d'un "serviteur de Dieu", quand manquent à son sujet documents ou renseignements, et quand ne sont plus en vie les témoins oculaires. Les "Positiones" de la section historique — ainsi appelée jusqu'à la réforme de la congrégation en 1969 — sont au nombre de 153; celles de l'Office historique — c'est la nouvelle dénomination — sont au nombre de 60.

(1) F. ANTONELLI. - "L'Archivio della S. Congregazione dei Riti", in Congresso I Bibliologico francescano internazionale, Rome, 1949.

(2) A. M. FRUTAZ. - La Sezione storica della Sacra Congregazione dei Riti. Città del Vaticano, 1963.

(3) V. GRAMATOWSKI. - Documenti liturgici relativi alla Polonia del 1588 al 1632 dell'Archivio della Congregazione dei Riti. Università degli Studi

Voir encore, pour une information complète sur la congrégation et sa section historique : P. PASCHINI, "I trenta anni della Sezione storica della Congregazione dei Riti", in Rivista di Storia della Chiesa in Italia, t. 14 (1960), pp. 491 - 492.

I. VENCHI. - Saggio critico sull'apporto della storia in una causa di beatificazione, Roma, 1967. Exemple utile d'une étude critique sur la valeur

La "Positio historica" sur le P. Barré⁽¹⁾, fondateur des Frères et des Soeurs des écoles chrétiennes et charitables du Saint Enfant Jésus fait connaître une des figures les plus intéressantes et les plus vivantes de la France religieuse du XVIIème siècle pour qui s'intéresse à l'instruction populaire. La "Positio", spécialement par l'intérêt qu'elle porte à la vie et à l'action du "Serviteur de Dieu", se révèle comme une précieuse étude sur les conditions scolaires en France, embrassant le problème des écoles populaires et des conditions des pauvres à l'égard de l'instruction : "Les pauvres et la grande masse de la population se trouvaient dans une condition très pénible : les écoles paroissiales, faites pour eux, non seulement étaient insuffisantes et mal organisées, mais, réclamant des contributions financières de la part des élèves, ne pouvaient être fréquentées convenablement". — L'ampleur de la recherche s'appuie sur une documentation dont témoigne la liste des 37 fonds d'archives et des 7 bibliothèques, consultés dans 21 villes qui ont permis la publication de plus de cent documents.

On pense aussi à la "Positio" sur le P. Carlo Steeb⁽²⁾ d'origine luthérienne et converti ensuite au catholicisme; cette "Positio" comprend 243 documents. Carlo Steeb était né à Tübingen (Wurtemberg), le 18 décembre 1773; à dix-huit ans, il est allé à Vérone où il fut baptisé, renonçant à tout rapport avec ses parents qui le déshéritaient. En 1796, il fut ordonné prêtre et, en 1840, aidé d'une jeune habitante de Vérone, Luigia Poloni, il fonda un institut religieux féminin, selon les règles de saint Vincent de Paul. La période dans laquelle Steeb a vécu se situe au tournant du XVIIIème et du XIXème siècle, c'est-à-dire en une période parmi les plus bouleversées de l'histoire européenne, et particulièrement pour la ville de Vérone. C'est pourquoi la Section historique a placé dans l'oeuvre un "Tableau synthétique de la vie du serviteur de Dieu replacée dans l'environnement historique de Vérone, de la première moitié du XIXème siècle", où sont exposés les événements de 1796, depuis l'occupation française jusqu'à la révolte des "Pâques véronaises", en avril de la même année.

Le travail d'ensemble de la section historique comprend une analyse approfondie de tous ces problèmes, à partir d'une documentation établie grâce à la consultation d'archives et bibliothèques à Vérone (49 fonds), à Vienne (à la consultation d'archives et bibliothèques au Conseil d'Etat, à la Bibliothèque nationale), à la Cité du Vatican (4 fonds), à Padoue (6 fonds), à Milan (6 fonds), à Udine (1 fonds), à Venise (à l'Archivio di Stato), à Rome (3 fonds). De plus, sont mises en lumière les raisons pour lesquelles le

(3) ... d'un document fondamental, la biographie rédigée par le P. Lesmes Alcadez, o. p., pour la cause du P. Francesco Coll, sur la solidité de laquelle les consultants théologiques, lors de la première discussion officielle sur l'héroïcité des vertus, n'avaient pas pu donner un jugement assuré.

Consulter l'utile Guida delle fonti per la storia dell'America latina de L. PASZTOR, Città del Vaticano, 1970, où l'on trouve une notice générale sur la congrégation.

Il est utile, enfin, d'avoir présentes à l'esprit les dernières dispositions relatives au classement pour les Causes des Saints : S. CONGREGATIO PRO CAUSIS SANCTORUM, Documenta apostolica pro causis sanctorum, Città del Vaticano, 1971.

(1) S. CONGREGATIO PRO CAUSIS SANCTORUM, Beatificationis et canonizationis Servi Dei Nicolai Barré. Positio super Introductione causae et super virtutibus ex Officio concinnata, Città del Vaticano, 1970.

(2) S. CONGREGATIO PRO CAUSIS SANCTORUM, Beatificationis et canonizationis Servi Dei Caroli Steeb, Officium historicum, Città del Vaticano, 1960.

procès informatif a été commencé 93 ans après la mort de Steeb, raisons qui tiennent à la difficulté de retrouver le matériel archivistique dans une période rendue difficile par les guerres continuelles.

Ayant donc constaté l'intérêt que revêtent ces matériaux archivistiques, il semble utile de signaler la nouvelle composition du fonds d'archives de la congrégation pour les Causes des saints (1), afin de rendre plus facile leur consultation. Il faut préciser que ce fonds d'archives comprend beaucoup de textes liturgiques du fait que la congrégation des Saints, jusqu'à 1969, était unie à celle des Rites (cf. note 3).

1. - Section principale :

- A à J : "Positiones" imprimées des causes des serviteurs de Dieu, aux XIXème et XXème siècles. Ces documents représentent un tiers du dépôt.
- E : Biographies des serviteurs de Dieu (environ 2 000).
- L : Registres pour les causes des saints, de 1588 à 1972 (environ 140 volumes).
- M - N : Livres liturgiques imprimés (environ 5 000).
- O : Revues liturgiques.
- P : "Positiones" manuscrites des serviteurs de Dieu : sont conservés dans cette série les actes des diverses causes déjà traitées, ou qui sont en cours, de 1800 à aujourd'hui. Les actes des causes antérieures se trouvent avec les "Positiones" liturgiques (200 cartons).
- Q - X : Fonds hagiographique. Cette série contient les documents sur les causes des serviteurs de Dieu : vœux des consultants, manuscrits des "animadversiones" du promoteur de la foi, et les réponses qui y ont été faites, etc. - Les documents sont classés selon l'ordre alphabétique des noms des serviteurs de Dieu (600 cartons).
- R : Demandes, photographies. Dans cette série, sont conservés les lettres, photographies et documents divers ayant pour but de solliciter une cause de béatification ou de canonisation, le titre de basilique mineure, de docteur ou de saint patron (500 cartons).
- S : Controverses : vœux, imprimés divers, concernant des controverses relatives aux préséances dans les processions (200 cartons).

(1) Je remercie l'archiviste de la congrégation, le P. Beaudoin, pour l'utile et nécessaire collaboration qu'il m'a apportée à propos de la nouvelle composition du fonds d'archives de la Congrégation pour la Cause des saints ; c'est le fruit d'un travail de cinq années, qu'il a accompli en vue d'une prochaine publication de l'Archivio Segreto Vaticano.

- T : Transcriptions originales des procès en cours. En plus des précis originaux, sont aussi conservées les versions officielles en italien des procès rédigés en une autre langue (3 000 volumes). Une publication périodique de la Bibliothèque vaticane met à jour le catalogue des causes en cours.
- U : "Positiones" liturgiques manuscrites, et calendriers sacrés (2 000 cartons).
- 2 . - La seconde section est celle de l'Office historique, et comprend les documents des causes en cours.
- 3 . - La troisième section est celle de la Chancellerie.

Francesco DANTE

Institut d'histoire moderne (Université de Rome)

NOTE PRATIQUE

relative à la partie du fonds des archives
de la congrégation pour les Causes des saints,
actuellement conservée à la Bibliothèque nationale

L'article de Francesco Dante ne pouvait pas ne pas mentionner la présence à Paris d'une partie du fonds des archives de la congrégation pour les Causes des saints. Et l'article du Père Mauzaize permet de comprendre comment cette collection restée à Paris, a fini par aboutir à la Bibliothèque nationale.

De cette situation, il résulte que les imprimés et manuscrits, contenus dans cette partie du fonds des archives de la congrégation pour les Causes des saints, demeurent facilement accessibles à qui en connaît l'existence et à qui sait le moyen d'en trouver les cotes. C'est pour faciliter cet accès qu'est rédigée cette note pratique.

A deux reprises déjà, ce fonds a été étudié :

1. En 1886, le comte Amédée de Bourmont a publié dans les Analecta Bollandiana, t. V, 1886, pp. 147-161, un "Index processuum authenticorum beatificationis et canonizationis qui asservantur in Bibliotheca nationali parisiensi". Le fonds était alors coté H 359 A;

2. En 1954, Ch. de Clercq a publié dans la Revue de droit canonique, mars 1954, t. IV, n° 1, pp. 76-90, un article sur "Les causes des Serviteurs de Dieu". Les quelque 800 articles que contient cette partie du fonds qui est conservée à la Bibliothèque nationale furent alors recensés avec l'indication de leurs nouvelles cotes : H 601 à H 1396.

Le premier catalogue, celui de 1886, est accessible à tout lecteur de la Bibliothèque nationale, dans la salle des catalogues, travée "Religion", volume n° 48. Il y a lieu de préciser que, sur cet exemplaire, les nouvelles cotes ont été portées à l'encre, en marge de chaque article.

Le deuxième catalogue, celui de 1954, est conservé par le bibliothécaire de la salle des catalogues : volume n° : Bureau 2332.

Charles MOLETTE

ARCHIVES DIOCESAINES DE LYON

L'archiviste diocésain de Lyon s'efforce essentiellement de sauver les archives paroissiales anciennes, et d'inventorier les archives des évêchés du XIX^{ème} siècle.

L'un de ses soucis actuels est de visiter les paroisses pour y trier les archives (vieux placards, greniers, etc.) et sauver ce qui mérite de l'être. C'est ainsi qu'il a pu faire entrer aux archives un nombre important de bulletins paroissiaux, certains registres de catholicité, des cahiers de délibérations des fabriques (XIX^{ème} siècle), des registres intéressants de confréries, un missel ancien, etc.

Il est un autre aspect de son travail qui peut retenir l'attention. Au cours des six dernières années, en effet, il s'est appliqué, entre autres tâches, à coter les documents en sa possession concernant les évêchés de Mgr de Marbeuf (1788-1799) et du cardinal Fesch (1802-1839, en fait 1802-1815). Il en est résulté une cinquantaine de pages dactylographiées contenant plus de 1 500 pièces.

Série BB - Les documents antérieurs à 1802, date officielle de la reprise du culte après la Révolution, ont été recensés dans la série BB, cotée de 1 à 15 BB. Ces documents, plusieurs centaines, concernent en grande partie l'exercice caché du culte sous la Terreur et, en particulier, l'organisation des fameuses "Missions" du vicaire général Linsolas. Ses "Mémoires" y figurent en bonne place, sous le n^o 8 BB. On y trouve également (3 BB) quantité de lettres autographes de Mgr de Marbeuf, écrites d'Allemagne où il résidait (87 pièces); des documents nombreux (49) sur les victimes de la Révolution et sur les religieuses (5 BB). La série 6 BB concerne les missions de Linsolas. Enfin, la collection d'imprimés concernant la vie religieuse dans le diocèse de Lyon est importante (31 pièces, 10 BB), collection aussi d'affiches de la période 1790-1800 en 11 BB (51 affiches); divers imprimés officiels : lettres patentes, décrets en 12 BB (54 pièces).

Mgr de Marbeuf étant mort le 15 avril 1799, son secrétaire, l'abbé Verdollin, fut nommé administrateur apostolique le 28 août, et confirmé le 12 mars 1800. Soixante-huit pièces, cotées 14 BB, concernent cette période peu connue.

Série EF - A partir de 1802, le diocèse passe sous la houlette du cardinal Fesch, oncle de l'Empereur. La série E, doublée de la lettre F (Fesch), est importante. Six gros volumes renferment les copies faites à Lyon de la correspondance échangée avec l'archevêque, ambassadeur à Rome ou Grand Aumônier à Paris.

7 EF renferme 200 lettres originales du cardinal (1803-1814). La série 8 EF contient près de 200 pièces : on y trouve 35 lettres de Portalis à Fesch; 50 autres du même ou décrets impériaux, une vingtaine de plaintes ministérielles contre des prêtres, autant de demandes officielles de prières ou de cérémonies, plus de 30 documents concernant la conscription militaire ou les réfractaires. Enfin, une vingtaine de lettres émanent du ministre Bigot de Préameneu.

La dernière série 9 EF renferme plus de 300 lettres d'évêques, de vicaires généraux ou de laïcs. A signaler celles d'Isard (20), de Jauffret à Courbon (42), 39 lettres d'évêques au chanoine Groboz, secrétaire de l'archevêché au sujet du Catéchisme impérial, etc.

Série ZF - Cette série, extrêmement riche, comprend environ 880 documents depuis le traité de Tolentino (19 février 1797) jusqu'au concile de 1811. Qu'il nous suffise d'indiquer les têtes de chapitres :

- 1 ZF (103 pièces) : Autour du Concordat - Papiers Cacault - Lettres ou affiches signées Caprara - Après le Concordat.
- 2 ZF (152 pièces) : Avant le Sacre - Tractations au sujet des évêques constitutionnels - Trois "Mémoires" de Fesch à l'Empereur sur le

voyage du Pape à Paris - 19 lettres de Consalvi (en italien) : 12 de Fesch à Consalvi, 15 à Talleyrand, 8 de Talleyrand - Préparation immédiate du voyage : logement à Lyon - Décès du cardinal Borgia - Retour du Pape à Rome.

- 3 Z F (18 pièces) : Après le sacre - Remontrances du Pape (articles organiques).
- 4 Z F (84 pièces) : Commission ecclésiastique (1809 - 1810), après l'arrestation du Pape - Minute des séances.
- 5 Z F (112 pièces) : Préparation du Concile de 1811.
- 6 Z F (233 pièces) : Le Concile - La crise de Juillet - Arrestation d'évêques - Les Actes du Concile - Après le 5 août - Les à-côtés du Concile.
- 7 Z F (: Démarches pour un mariage religieux de Talleyrand (12 pièces) - 77 lettres de Talleyrand à Fesch - Affaire Vernègues : 1803 - 1804 (33 pièces).
- 8 Z F : Affaires diverses :
- 1 à 27 : Prise du navire anglais, "La Vierge des Carmes", par le corsaire "Le Bonaparte" (1803);
- 28 à 39 : Chapitre de Saint-Denys (1806 - 1807);
- 40 à 42 : la maison d'éducation de Madame Cosway ;
- 43 à 54 : les Pères de la Foi : leur suppression ;
- 55 à 64 : au sujet du mariage du prince Jérôme Bonaparte (1805).

*

* *

Tels sont une partie des documents dûment classés et répertoriés aux Archives diocésaines de Lyon. Sont également classés par cartons, mais non cotés individuellement, des centaines de documents concernant la réorganisation du culte dans le diocèse après 1802 (classement alphabétique des paroisses de l'Ain, de la Loire et du Rhône).

Le mouvement est lancé. Puisse-t-il être continué !

Ch. JOMAND

Archiviste diocésain de Lyon

- - - : - - -

N. - B. : Le répertoire des séries BB, EF et ZF a été photocopié et remis aux Archives départementales du Rhône et aux Archives municipales de Lyon.

LES ARCHIVES DU DIOCESE DE PERPIGNAN

L'actuel diocèse de Perpignan s'inscrit très exactement dans les limites du département des Pyrénées-Orientales : il comporte, pour la majeure partie, l'ancien diocèse d'Elne, auquel se sont ajoutés quelques cantons appartenant jadis au diocèse d'Alet (Capoir et Fenouillèdes) et à celui de la Seu d'Urgell (Cerdagne).

Les archives ecclésiastiques antérieures à 1789 sont extrêmement riches ; elles sont, dans leur grande majorité, déposées aux archives départementales, à Perpignan, et constituent une mine inépuisable dans laquelle ont puisé et puisent encore abondamment les chercheurs et les historiens. La série G est classée, et l'inventaire publié depuis 1904. Quant à la série H (clergé séculier), elle n'est que partiellement classée, et l'inventaire complet attend d'être terminé ; on peut cependant consulter facilement les divers fonds des congrégations religieuses. Les archives révolutionnaires sont également abondantes et répertoriées.

Quant aux registres de catholicité, une partie se trouve aux archives départementales ; mais il semble que la plus grande partie soit demeurée dans les communes, qui les conservent jalousement. Ainsi, pour prendre deux exemples que je connais bien, la mairie de Pézille conserve, soigneusement reliés, les registres de catholicité depuis les dernières années du XVI^{ème} siècle, et celle de Collioure depuis 1642, sans presque aucun manque. On devine la richesse de tels fonds ! On retrouve parfois aussi, dans les mairies, des registres de confréries ou de marguilliers des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles. Quant aux communautés religieuses (abbayes, couvents, etc.), rien n'est demeuré in situ, à une seule exception près, et elle est très remarquable : il s'agit du monastère des Clarisses de Perpignan qui garde des documents depuis ses origines, au XIII^{ème} siècle, jusqu'à nos jours. J'ai publié un article à ce sujet dans la revue locale "Conflent" (1976, n^o 83).

En ce qui concerne les archives modernes du diocèse, c'est-à-dire postérieures à 1802, il n'en va pas de même, et il semble que la situation soit aussi lamentable que dans bien d'autres diocèses de France. Les déménagements consécutifs à la Séparation n'expliquent pas tout. L'évêché de Perpignan ne conserve aucun document relatif à l'Ancien Régime ; quant à la période concordataire, elle est d'une extrême pauvreté. L'essentiel consiste en un grand cartonier, commencé sans doute en 1824, lors du rétablissement du siège épiscopal, et distribué en paroisses ou institutions religieuses. On y trouve de la correspondance avec les curés ou les fabriciens, des devis de réparation ou de construction d'églises, etc. Encore que bien modeste, ce fonds devrait être précieusement conservé, du fait qu'il est le seul endroit où, désormais, l'on pourra puiser quelque renseignement sur le XIX^{ème} siècle religieux : aucun papier, aucune lettre, aucune facture, si modeste soit-il, ne devrait en être extrait ou jeté. D'autant plus que, pour connaître la période concordataire de notre diocèse, on est obligé de recourir presque uniquement à des fonds extérieurs (par exemple, Archives nationales, F 19, Ministère des Cultes). Une autre série, bien intéressante, est celle des registres de catholicité, qui semble à peu près complète pour toutes les paroisses depuis le rétablissement du culte en 1801 ; mais elle mériterait d'être classée et inventoriée. On trouve encore à l'évêché les registres d'incardination et d'ordination, bien précieux pour obtenir des renseignements biographiques, et qui semblent tenus à jour depuis cent cinquante ans, ainsi que quelques dossiers assez récents.

Quant à ce qu'il y manque, c'est extraordinaire ! Rien, par exemple, sur la correspondance des évêques. Et pourtant, le diocèse en eut de célèbres, comme l'illustre Gerbet, Monseigneur Ramadié, ou Carsalade du Pont. Il ne semble pas, non plus, qu'on y trouve des livres de comptes, ni rien non plus sur les anciens

séminaires de Perpignan, ceux de Prades ou du Sanctuaire, le grand collège catholique Saint-Louis de Gonzague, ou les écoles primaires et maisons religieuses très nombreuses au XIX^{ème} siècle. Depuis peu, Monseigneur L'Heureux, évêque de Perpignan, a demandé à un prêtre retiré, Monsieur l'abbé Fabre, de mettre de l'ordre dans les archives. Souhaitons à notre confrère de faire du bon travail!

Le cas des paroisses est un peu différent. On trouve, dans bien des sacristies, des documents intéressants, outre les registres de catholicité des livres de comptes, des registres de délibérations des fabriques, et même des manuscrits antérieurs à la Révolution; et ce qui est aussi très précieux, des livres de mémoires de curés.

Pour les paroisses où il n'y a plus de curé résidant, — et elles deviennent plus nombreuses chaque année —, quelle est la meilleure solution, non pas idéalement, mais concrètement? Car les documents qui existent encore aujourd'hui, il est indispensable de les mettre à l'abri des rats, des voleurs, ou tout simplement d'une sacristine bien intentionnée qui livre aux flammes ce dont elle veut débarrasser les placards. Que de choses intéressantes ont ainsi disparu, ou vont disparaître par incurie, manque de culture, ou tout simplement en toute bonne foi!

Il serait souhaitable que l'autorité diocésaine, les prêtres responsables et tout ceux que cela peut intéresser, envisagent sérieusement de prendre des dispositions sérieuses. Dans la situation présente, le dépôt aux Archives départementales ne devient-il pas la seule solution valable d'un sauvetage efficace?

Amen ! ...

Abbé Eugène CORTADE
Conservateur-délégué
des Antiquités et Objets d'Art
des Pyrénées-Orientales

- - - : - - -

LES ARCHIVES DU DIOCESE DE TOULON

Un manuscrit de l'évêché de Fréjus retrouvé

Dans le cadre de la préparation du congrès de Bordeaux, l'archiviste diocésain de Toulon a rédigé cette petite note :

"En ce qui concerne les archives, je suis réduit à la plus simple expression. De Fréjus, lors du transfert, on ne m'a apporté que les registres de catholicité.

Les quelques rares volumes, dont il est question dans le Bulletin n° 1 (p. 18) et qui ont été recensés par M. Saxer, sont dans la bibliothèque personnelle de Monseigneur l'Evêque.

Voilà donc l'état bien modeste de ma situation."

- - - : - - -

A PROPOS DES ARCHIVES PAROISSIALES : QUELQUES FAITS A MEDITER ...

* Venant au presbytère d'un confrère décédé depuis quelques temps, un prêtre y trouve la servante faisant avec zèle du nettoyage par le vide. Elle brûle dans la grande cheminée de "vieux papiers illisibles et poussiéreux" qui ont toujours laissé son maître dans la plus parfaite indifférence ...

- Or, ce sont des manuscrits d'avant la Révolution et des registres de catholicité du début du XIX^{ème} siècle.

* Un prêtre arrive au domicile d'un autre confrère décédé. Le responsable de la paroisse était venu rapidement enlever les archives paroissiales qu'il y avait vues. La famille du défunt était ensuite restée plusieurs jours au presbytère, puis était partie avec ce qui lui plaisait en donnant l'ordre à des paroissiens bénévoles, préparant l'arrivée du nouveau curé, de brûler tous les livres et papiers. Il y en avait plusieurs tonnes, dans un grand désordre ...

- Mêlés aux papiers quelconques, ainsi qu'à un flot de journaux et revues remontant à des années, se trouvaient des documents très intéressants pour la paroisse, et même pour le diocèse.

* Un curé avait rangé avec soin les archives de sa paroisse. Il avait fait classer tous les documents par un spécialiste, à l'aide de chemises et de cartons. Certains avaient même été reliés, ainsi que tous les registres de catholicité depuis la Révolution. Le tout avait été placé au sec dans une armoire du premier étage du presbytère.

- Le même prêtre revient près de vingt ans plus tard dans la paroisse, où il n'y a plus de curé résidant. Toutes les archives ont été expulsées de l'armoire, récupérée pour autre chose; les documents - y compris les manuscrits d'avant la Révolution - ont été déclassés et gisent à terre. Une partie des chemises et des cartons ont été utilisés par les enfants de la famille qui loge au presbytère. Certains papiers ont dû disparaître. Le livre paroissial et les registres de catholicité, reliés, ont été conservés; mais ils ont été relégués dans le bas d'un placard mural, dans un local du rez-de-chaussée non chauffé (un "pourri-soir" idéal pour archives): ils sont remplis d'humidité et couverts de moisissures ...

* En 1955-1956, dans chaque paroisse, a été faite une enquête détaillée, dite "enquête Boulard", qui a servi à établir des statistiques et à faire des études sociologiques imprimées.

- Les volumes imprimés sont conservés, mais aucune feuille des enquêtes de base (il y en avait peut-être 400...) n'a été transmise aux archives diocésaines. Et personne ne sait actuellement où sont ces feuilles, qui avaient demandé un travail important aux curés et constituaient une précieuse documentation sur le diocèse et chacune des paroisses.

* Les héritiers d'un curé ont estimé ses papiers sans valeur. Ils ont donc brûlé: a) ses notes et travaux personnels; b) les archives de la paroisse; c) les archives du château voisin, qu'il avait empruntées ...

* Un curé, mort subitement, venait de finir une histoire manuscrite de sa paroisse, avec de nombreuses illustrations, qu'il destinait à l'impression.

- Sa famille a gardé cette histoire et ne veut la céder au nouveau curé que moyennant une somme d'argent astronomique.

* Il en est de même des notes d'un autre prêtre érudit, notes possédées par sa famille. Ce prêtre avait l'intention de les donner aux archives diocé-

saines, car elles concernent l'histoire religieuse locale.

- Mais il n'avait rien écrit à ce sujet dans son testament ...

* Durant l'été dernier, des archives paroissiales auraient été brûlées, si la sécheresse persistante n'avait empêché d'allumer un grand feu dans le jardin d'un presbytère ...

* Il y a quelques semaines, ont été vendus chez un commissaire - priseur de la Manche, un lot de vieux livres et des manuscrits ne semblant pas avoir beaucoup de valeur ...

- Parmi eux, se trouvaient d'anciens volumes liturgiques du diocèse ainsi que des documents concernant plusieurs paroisses (dont les registres complets de la fabrique de l'une d'entre elles, depuis 1811) ...

Il serait facile de continuer cette énumération,

Georges CADEL

Archiviste diocésain de Coutances

- - - : - - -

Et les archives annuellement produites ?
=====

La question est souvent très bien posée, semble-t-il, pour ce qui concerne le passé : si les archives anciennes ne peuvent être conservées, classées, inventoriées et rendues utilisables par ceux qui en sont les premiers responsables, il est nécessaire que ceux-ci tirent de cette situation les conséquences qui s'imposent.

Mais il reste encore une question : c'est celle des archives annuellement produites. Car là où il y a un minimum de vie chrétienne, il est indispensable aussi que traces en soient conservées pour l'avenir. Et il est indispensable que quelqu'un soit à l'affût de ces traces pour les recueillir, voire les susciter. Plusieurs raisons requièrent cette attitude :

1. Globalement, en France, depuis le début du siècle, la structure de l'administration ecclésiastique n'a-t-elle pas beaucoup évolué ? D'une administration presque exclusivement paroissiale, n'est-on pas passé à une administration reposant en grande partie sur des "aumôneries" ? Or les archives de ces "aumôneries" sont très loin d'être constituées rigoureusement ; c'est bien le moins qu'on puisse dire ...

2. La société Eglise, tout en n'échappant pas à certaines lois sociologiques, fonctionne-t-elle toujours exactement comme n'importe quelle société ? Eu égard à l'initiative de la sainteté, par exemple, l'administration ecclésiastique fonctionne-t-elle toujours exactement comme n'importe quelle administration ? L'enregistrement de toutes les archives témoignant de la vie chrétienne du peuple de Dieu ne requiert-il pas, au sein de toute administration ecclésiastique ou religieuse (1), l'attention constante de quelqu'un qui ait aussi le souci d'assurer, pour l'histoire, la conservation des documents produits par l'activité "officielle" aussi bien que par l'activité "non-officielle" ?

3. La vie de l'Eglise catholique en France, au lendemain de Vatican II se réduit-elle aux initiatives de Mgr Lefebvre ou de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ainsi qu'aux "profanations" qu'ils dénoncent ? S'il ne devait rester demain que les documents émanant de ces instances, une partie importante — peut-être la plus importante pour comprendre l'évolution en cours — ne ferait-elle pas défaut ?

Charles MOLETTE

(1) L'article de soeur Marie-Pascale (*infra*, p. 32) montre ce qui est possible aujourd'hui chez les contemplatives.

ARCHIVES DU CARMEL DE LISIEUX

1 . Le travail suit son cours

En 1975, paraissait dans le bulletin de l'Association (III- janvier - mars), un article sur le travail en cours aux archives du carmel de Lisieux. Deux ans se sont écoulés depuis, et d'aucuns pourraient penser trouver ici l'écho d'un grand soupir de soulagement, signifiant que tout est désormais classé de façon claire, nette et précise. Mais ce n'est pas encore le cas; enfin ... pas tout à fait : on pourrait plutôt dire que le travail suit son cours.

2 . Cadre de classement

La perspective de l'ouverture d'un centre de documentation thérésienne a accéléré le processus de mise au point d'un cadre de classement de notre fonds. Le caractère spécifique de ce fonds, relatif à sainte Thérèse de l'Enfant - Jésus, a fait adopter une nouvelle série, intitulée "série T" (le T, qui se trouve libre dans le cadre national, est l'initiale de Thérèse !); cette série comporte un certain nombre de sous - séries (*):

- 1 T : papiers de sainte Thérèse;
- 2 T : papiers des soeurs Martin;
- 3 T : papiers de la famille Martin - Guérin;
- 4 T : papiers des autres soeurs du Carmel;
- 5 T : correspondants de Thérèse;
- 6 T : correspondants des soeurs de Thérèse :
 - correspondants ayant connu Thérèse,
 - correspondance avec les autorités ecclésiastiques;
- 7 T : autres correspondants;
- 8 T : correspondances diverses;
- 9 T : études sur Thérèse :
 - manuscrits d'ouvrages édités,
 - notes et études non publiées,
 - correspondance des auteurs;
- 10 T : béatification et canonisation :
 - notes préparatoires aux procès,
 - position / P. O. - P. A. / Summarium, etc.,
 - correspondants ayant travaillé pour la cause,
 - correspondants, témoins aux procès;
- 11 T : influence et gloire posthume :
 - associations, congrégations, oeuvres thérésiennes,
 - causes confiées à Thérèse,
 - congrès, pèlerinages, fêtes, etc.;
- 12 T : basilique;
- 13 T : iconographie;
- 14 T : divers.

La seule énumération de ces sous - séries fait ressortir l'importance de la correspondance : c'est ainsi que la série 7 T renvoie à un dossier alphabétique regroupant 3800 correspondants environ; un inventaire numérique de cette correspondance est actuellement en cours. Quant à la série 8 T, elle recouvre des correspondances diverses groupées par thèmes (influence par Histoire d'une Ame,

(*) Nous tenons à remercier ici M. l'abbé Molette, M. Bernard, directeur des Archives départementales du Calvados, ainsi que le Père Angué, professeur au Grand séminaire de Caen, pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

réputation de sainteté, miracles, grâces, etc.). De nombreux renvois permettent de relier différentes sous-séries entre elles (par exemple, 11 T et 8 T ; 11 T et 13 T ; 12 T et 13 T, etc.). Enfin, un index des noms figurera à la fin du cadre de classement afin d'en faciliter l'utilisation.

Pour ce qui est de l'iconographie, l'inventaire actuel est encore sommaire Outre les photographies de Thérèse (connues depuis 1961, grâce à l'ouvrage Visages de Thérèse de Lisieux), les dessins et peintures de Soeur Geneviève, les statues et médailles diverses, cette sous-série se compose, entre autres, d'un grand nombre d'images, de cartes postales et de photographies ; celles-ci se trouvant rassemblées dans des boîtes de façon parfois assez énigmatique, dans un premier temps, nous nous sommes efforcées d'en déterminer l'origine et la date. Il s'agit le plus souvent, que ce soit en France, en Afrique, en Asie ou en Amérique, de photographies représentant des églises ou chapelles dédiées à sainte Thérèse, des mouvements, congrégations ou oeuvres sous sa protection, ou encore de photographies prises à l'occasion de fêtes et cérémonies en son honneur, sans oublier, bien sûr, les statues de Thérèse effeuillant inlassablement ses roses ..., sous n'importe quel climat !

3 . Communication des documents

Le classement d'un fonds est une chose, la communication en est une autre. Mais s'efforcerait-on de classer les documents, sans l'intention de les communiquer ? Il est vrai que le caractère privé de certaines correspondances pose la question de leur communication. Mais, mis à part quelques documents, relativement rares semble-t-il, où l'honneur d'un individu ou d'une famille est en jeu, pourquoi faudrait-il envisager une réglementation draconienne ? Ne vaut-il pas mieux arriver à préparer une ouverture des archives qui soit respectueuse de la discrétion qui s'impose, même si cette tâche sous-entend que l'on prenne connaissance du contenu des lettres et autres documents. Cette lecture (s'accompagnant, pour les correspondances les plus intéressantes, d'une analyse de contenu qui facilitera une consultation ultérieure) est un travail de longue haleine ; la mise au point définitive du catalogue avec cotation précise en subit inévitablement les conséquences.

4 . Autres instruments de recherches

Un travail d'analyse d'articles paraissant dans les revues thérésiennes (ou d'articles de fonds concernant sainte Thérèse figurant dans d'autres revues) a été entrepris.

Un fichier alphabétique "auteurs" ainsi qu'un fichier "mots-clés" leur sont consacrés. Actuellement, figurent uniquement dans les fichiers "mots-clés" les articles parus dans Vie thérésienne (depuis 1961), Carmel (depuis 1955), ainsi que Carmelus ; il est prévu d'y intégrer ultérieurement les articles ayant paru précédemment dans ces diverses revues, ainsi que ceux figurant dans des revues étrangères. Mais ce travail a dû être suspendu, afin de se consacrer en priorité au catalogue.

Après cet aperçu rapide de quelques aspects d'un travail qui progresse lentement, il nous reste à espérer qu'il y ait une part de vérité dans le dicton selon lequel "qui va lentement va sûrement" ! ...

Maryvonne BORDAS

ARCHIVES DU SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME DE PELLEVOISIN

1. Situation présente des archives, vue au travers de quelques étapes, 1956 - 1976

1956 : Parmi les documents en possession du monastère des dominicaines, gardiennes du sanctuaire, se trouvait le plus précieux de tous : le récit manuscrit des apparitions rédigé, au moment même, par Estelle Faguet, sur la demande expresse de Monsieur l'abbé Salmon, curé de Pellevoisin en 1876, lors des apparitions.

C'est un rangement des archives communautaires qui attira fortuitement l'attention sur cette pièce maîtresse, et sur quelques lettres importantes du Père Hugon, o.p., théologien de Benoît XV, — lettres adressées à la prieure du monastère. Naquit de là l'idée de constituer un dossier dactylographié des pièces s'avérant importantes dans l'histoire des rapports "Monastère - Sanctuaire".

Vint ensuite un examen attentif de la collection des bulletins de l'Archiconfrérie, qui révéla une véritable "mine" de renseignements intéressants — nouvelle pâture pour ce dossier dactylographié, dit "logique", et d'un autre, dit "chronologique".

1958 : De ce premier ensemble, lecture, petit dossier dactylographié et ébauche de fichiers, se dégagait peu à peu quelques jalons de l'histoire du sanctuaire. Quelques noms et adresses de personnes encore en vie, et en relations plus ou moins directes avec les faits de Pellevoisin, permirent une sorte d'enquête privée, sous forme d'interrogations orales ou de questionnaires écrits, adaptés à chaque personne.

En premier lieu, les soeurs du monastère qui avaient connu Estelle ; en deuxième lieu, les familles d'Estelle et du chanoine Salmon ; en troisième lieu, quelques témoins indirects.

Ces témoignages étaient recueillis tels qu'ils arrivaient ; ils ouvraient d'autres pistes, etc. ; mais ils ne recevaient aucun classement. Parut alors, en mars 1958, dans la revue romaine Divinitas, l'article du P. Balic, ofm, président de l'Académie mariale internationale, à l'occasion du centenaire des apparitions de Lourdes, sous le titre : "De l'autorité de l'Eglise en ce qui concerne les apparitions et révélations". Nous en citons un passage :

"En ce qui concerne Pellevoisin, ... en présence d'arguments 'pour' et d'arguments 'contre' la réalité surnaturelle des apparitions, l'Eglise se refusait à porter un jugement fondé seulement sur des arguments probables ; lesdites apparitions sont à la vérité un fait historique, et l'Eglise, qui ne pouvait absolument pas donner une approbation positive, n'a pas voulu non plus porter un jugement négatif, laissant ainsi aux hommes le soin de juger du fait selon les règles de la critique historique."

Nous avons la clé du travail à mener ; mais, pour l'utiliser, il fallait des portes à ouvrir, et toutes ou presque paraissaient fermées : nous avions en mains si peu de documents. Des premières interrogations privées, se dégagent alors les schémas d'un triple questionnaire plus systématique portant sur : 1°. Estelle Faguet (8 séries de questions) ; 2°. le chanoine Salmon et les personnes impliquées dans les faits ; 3°. le "message", le pèlerinage et le culte ; le rayonnement et son extension ; et, en additif, l'appel au prêt ou au don de documents, et à la communication de nouveaux noms et de nouvelles adresses.

1959 - 1966 : C'est ainsi qu'entre 1959 et 1966, le monastère recevait des séries de réponses, ouvrant de nouvelles pistes, et suscitant communications, prêts ou dons. Les archives du sanctuaire commençaient à se constituer de façon informelle, et toujours sans aucune compétence.

1966 : Le 90ème anniversaire des apparitions de Marie à Estelle fut marqué
 ==== par l'audition de tous les témoins indirects (il n'en restait plus de
 1876 ...!) qui acceptèrent un dialogue enregistré. Cette enquête "privée", enre-
 gistrée, se prolongea au gré des circonstances en 1967 et au-delà; elle n'est
 pas close; mais les témoins, même indirects, se raréfient.

1968 - 1970 : Ces modestes efforts sans grande cohérence n'auraient constitué,
 ===== à eux tous, qu'un bien petit filet si des apports inattendus et
 inespérés ne nous avaient ouvert de nouvelles portes.

Le mercredi 17 avril 1968, Monsieur de Givenchy, archiviste bénévole
 de Monseigneur Riobé, vient à Pellevoisin informer le curé d'alors, Monsieur l'abbé
 Vallot et le monastère, de sa découverte à l'évêché d'Orléans, d'un dossier impor-
 tant sur Pellevoisin. De là, une série de démarches importantes entre toutes les
 personnes intéressées, à commencer par Monseigneur Girard, vicaire général de
 Bourges, censeur de Pellevoisin, mais aussi "historien", qui était déjà au courant
 des petits efforts du monastère en faveur des archives.

C'est le lundi 29 juillet que Monseigneur Girard nous apporta le volu-
 mineux fonds d'archives qu'avec le consentement de Monseigneur Riobé, Monsieur de
 Givenchy lui avait remis. Aidées de Monseigneur Girard et d'une chartiste, soeur
 M. Laetitia Villeneuve (dominicaine missionnaire des campagnes), nous faisons
 immédiatement le classement méthodique de ce fonds. Le 30 juillet 1968, arrivaient
 au monastère, fortuitement, celui et celle qui allaient, durant huit ans, devenir
 les "chevilles ouvrières" de cette étape décisive vers le centenaire : Monsieur et
 Madame Gabriel Lessens (famille du Pas-de-Calais, déjà en lien amical avec le
 monastère et le sanctuaire).

La générosité d'un bienfaiteur nous permit de faire photocopier une
 large partie de ces fonds; et, tandis que nous commençons quelques études,
 le 5 décembre 1969, M. Gabriel Lessens nous envoyait son consentement pour une col-
 laboration aux travaux d'archives. Dès lors, il se consacra à l'étude systématique
 de la totalité de ce fonds d'archives. Avec conscience et compétence, tantôt chez
 lui, tantôt à Pellevoisin, et durant une année, il mena à bien une série de syn-
 thèses, portant sur chacun de ces 23 dossiers aux innombrables sous-dossiers.

De ces synthèses, jaillirent quantité de questions qui conduisirent à
 diverses recherches, soit aux Archives nationales, soit aux Archives départemen-
 tales.

1970 : A partir de l'année 1970, plusieurs aides bénévoles plus directe-
 ==== ment intéressées à ces travaux, à cause de leur lien avec Pellevoisin
 (et à divers titres) apportèrent une contribution très efficace en venant travail-
 ler avec nous :

Soeur Emilie Cuisinier (rel. de Sainte-Clotilde),
 Soeur Léonie Decamps (des Oblates du S. C. de Montluçon),
 Soeur Marie-Annick (des soeurs de N.-D. du Temple d'Ambazac),
 Soeur Marie-Laetitia, chartiste (des Dominicaines Missionnaires
 des campagnes),
 et particulièrement, l'archiviste des soeurs de Jeanne Delanoue
 (congrégation témoin des apparitions de 1876) :
 Soeur Marie de l'Annonciation.

L'archevêché de Bourges suivant avec intérêt l'évolution du travail qui
 lui était soumis au fur et à mesure. C'est ce climat de confiance qui déclencha
 toute la suite : les portes "latérales" franchies, la porte "centrale" (transférée
 disait-on à l'ex Saint-Office) n'allait plus tarder à s'ouvrir.

Le 1er octobre 1970, Monseigneur Girard, dans un geste d'attachement à
 Pellevoisin, apportait les archives diocésaines concernant Pellevoisin pour un prêt
 momentané, le temps des travaux nécessaires.

Devant cet "univers" et notre incompétence, décision est prise de faire
 appel à soeur Marie de l'Annonciation, nommée plus haut. Le lundi 5 octobre 1970,
 M. et Mme Lessens allaient la "cueillir" en Maine-et-Loire.

Du 6 octobre au 14 novembre, six semaines de travail acharné et méthodique, coupées par une visite attentive de Monseigneur Girard, le 21 octobre. — Le 14 novembre, le fonds d'archives de Bourges était totalement classé, répertorié, et un exemplaire du répertoire envoyé à Monseigneur Girard.

Nous sommes bien conscientes, toutefois, qu'à partir de là tout reste à faire ! ...

Se pose, de plus, le problème matériel du local et de son installation. Le 30 décembre, le petit local (le premier oratoire du monastère) est équipé d'un rayonnage métallique, financé par une grande amie du monastère, témoin de notre impossibilité personnelle à faire face aux frais de cette installation : 40 caisses de dossiers suspendus (caisses de 47 cm sur 36), peu après, prenaient place.

Dès la fin du classement, commençait le travail de fiches et de synthèse par M. Lessens. Ce travail se prolongea de nombreux mois, avec une application toute particulière à l'étude approfondie et minutieuse des enquêtes canoniques.

1971 : Du 6 mai au 30 juin 1971, soeur Marie de l'Annonciation revient nous aider à la mise en place des documents accumulés au cours des ans par les enquêtes et les dons de documents provenant d'un peu partout.

1971 - 1975 : Le 29 juin, le répertoire de cette série "Monastère" était envoyé à Monseigneur Girard. Ce travail se poursuit, du reste, puisqu'il s'agit, dans cette section, de dossiers toujours "ouverts". La vie continue. — C'est ainsi qu'en cours de route, plusieurs dossiers prennent une telle ampleur qu'ils correspondent à un nouveau fonds d'archives ; jusqu'à ce jour, 5 petits fonds ont pris leur autonomie :

- le fonds des Clercs de saint Viateur (dit C. S. V.), comportant, à lui seul, une caisse entière, classée, répertoriée, analysée, etc., par les deux archivistes de cette congrégation, avec une très grande compétence. Ils ont tenu compte des cotes d'archives utilisées pour les autres séries ;

- le fonds de l' Association parisienne des amis de Pellevoisin, comportant une caisse, lui aussi, et classé selon les cotes des autres séries ;

- le fonds des Oblats de Marie Immaculée, mis au point à l'occasion de la préparation d'un numéro de leur revue Pôle et Tropic (sept.- oct. 1976), consacré en partie à présenter les liens des Oblats avec Pellevoisin ;

- le fonds Lessens, constitué en septembre 1976, après le décès de Monsieur Lessens, le 16 juillet 1976, l'année même du centenaire vers laquelle tendit toute sa foi, tous ses efforts, toute sa compétence.

1977 - 1979 : Le fonds Cartier, enrichi par les apports successifs de la famille d'Estelle Faguette jusqu'en cette année 1977. Ce fonds est spécialement mis en place en préparation du cinquantenaire du décès d'Estelle (23 août 1979).

2. Contenu global des archives

Fonds B : il provient du diocèse de Bourges, prêté seulement au monastère le temps nécessaire aux travaux. Il comporte plutôt la partie "officielle", "canonique", positive quant aux enquêtes, etc.; mais aussi l'aspect de "controverse", dû à l'accumulation des pièces des dix ans de charge de Monseigneur Servonnet, et à la disparition mystérieuse de la part de documents de son prédécesseur immédiat, le cardinal Boyer.

Fonds O : il provient du diocèse d'Orléans, et comporte surtout l'aspect intime et positif de l'histoire de Pellevoisin, avec les différents "récits" d'Estelle, d'importants rapports, d'importants certificats médicaux ainsi qu'une abondante correspondance.

Fonds M : il provient des recherches de vingt années, décrites plus haut, et, en priorité, il comporte l'aspect "rayonnement", "témoignages", "pèlerinages", "extension du culte", "bibliographie", ...

De ce fonds M, cinq excroissances sont devenues autonomes :

- 11 M / C. S. V. : il provient en grande partie des clercs de saint Viateur, ou les concernant. Il comporte surtout le "rayonnement" assuré par cette congrégation en faveur de N.-D. de Pellevoisin en France (Lyon, Nord, ...) ainsi qu'en Amérique ;

- 13 M : il provient de l'Association parisienne des amis de Notre-Dame de Pellevoisin et comporte le rayonnement de Notre-Dame de Pellevoisin par cette association ;

- 15 M / O. M. I. : il provient en partie des archives de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée, et en partie du fruit de recherches diverses. Il comporte tout ce qui met en lumière l'influence prépondérante des oblates de Marie dans l'adoption et la diffusion du scapulaire du Sacré-Coeur, né à Pellevoisin. On y voit, en particulier, les liens avec Montmartre ;

9 M / Lessens : il provient de Monsieur Gabriel Lessens, et fut remis par Madame Lessens après le décès de son mari, en 1976 ; il comporte tous les échanges et travaux de M. Lessens durant ces huit années de collaboration aux archives ;

2 M / 10 - Cartier : il provient, en majeure partie, de l'apport de la famille d'Estelle ; il comporte d'importants renseignements sur sa famille, un grand nombre d'autographes, et particulièrement plusieurs caisses de souvenirs, objets divers ayant appartenu à Estelle.

Deux remarques sont à ajouter :

- les archives de l'Archiconfrérie (siège : à la paroisse). Monsieur le curé de Pellevoisin nous a communiqué un petit dossier avec quelques pièces maîtresses, que nous avons pu photocopier et intégrer ainsi aux archives du sanctuaire.

- les archives conventuelles ont été l'objet d'un classement autonome, selon la classification conseillée par le Père Molette pour les congrégations. Cependant, à cause des inévitables interférences :

- les deux fonds se sont communiqué leur répertoire respectif ;
- quelques pièces plus importantes ont été photocopiées ou dactylographiées, puis jointes ici ou là aux dossiers concernés.

Soeur Marie - Cécile

Monastère des Dominicaines

Pellevoisin (Indre)

CONGREGATION DE LA PASSION : ARCHIVES DE LA PROVINCE SAINT-MICHEL ARCHANGE

Fondée en 1720 par saint Paul de la Croix, la Congrégation de la Passion ne sortit d'Italie qu'en 1840. Il s'agissait de réaliser un projet de son fondateur, de passer en Angleterre pour travailler à l'évangélisation de ce pays. Le Père Dominique Barberi (qui reçut l'abjuration de Newman, et fut béatifié par Paul VI) en fut l'instigateur et le réalisateur.

Ne pouvant passer directement en Angleterre, il pensa d'abord s'installer à Boulogne-sur-Mer ; mais il n'y réussit pas, et c'est à Ere, près de Tournai (Belgique) qu'il ouvrit la première maison hors d'Italie. Par les missions qu'il donna avec ses religieux, il fit connaître dans le nord de la France la congrégation. A cause du bien réalisé par ces missionnaires, l'évêque d'Arras, Mgr Parisis, accepta volontiers qu'ils s'installent à Hardingham (Pas-de-Calais) dans une maison qui leur était offerte. C'était en 1852. L'année suivante, le cardinal Donnet en offrait une seconde, dans la banlieue de Bordeaux.

Après 1870, eurent lieu des fondations à Boulogne-sur-Mer, à La Roche-sur-Yon (Vendée), à Tonneins (Lot-et-Garonne). Au retour de l'exil en 1919, fondation à Melay-Montaigu (Vendée). Le diocèse de Bordeaux conserva toujours des Passionistes ; non plus à Bordeaux, mais à Mérignac, jusqu'en 1963, puis à Sainte-Croix-de-Bordeaux. La fondation de Clamart (alors diocèse de Paris) date de 1954.

On le constate, c'est toujours dans la moitié ouest de la France (du nord au midi), que se firent les fondations. De ce fait, l'activité des Passionistes s'exerça surtout dans ces régions, et leur recrutement s'en est visiblement ressenti. La prédication des missions, qui était leur forme spéciale d'apostolat, ayant presque disparu, les religieux disponibles se mirent au service des diocèses pour le ministère paroissial ou des formes spécialisées : gitans, hôpitaux, mission ouvrière.

Les archives de la Province Saint-Michel Archange (province de France) permettent de suivre cette histoire ; à vrai dire, les multiples déménagements, tant en France qu'à l'étranger, leur ont fait subir bien des dommages. On a réussi à les regrouper au Secrétariat provincial, à Clamart. Elles sont partiellement mises en ordre.

Elles comprennent les documents concernant l'administration de la Province, ceux du noviciat, et pour chacune des maisons - supprimées ou existantes - les livres (en partie du moins) prescrits par les Règlements et plus ou moins bien rédigés ou conservés. Ceux qui offrent le plus d'intérêt pour l'histoire sont : d'une part, le "Journal" - que nous appelons la "Platea" - qui relate les événements quotidiens de chaque communauté ; ils méritent d'être signalés : c'est par ces Journaux que nous connaissons les origines de la Province et la vie de chaque maison. Certains rédacteurs ont su noter les faits saillants ; d'autres s'en sont peu souciés. D'autre part, les "Livres des missions", chaque missionnaire étant tenu de faire, dès son retour, un rapport circonstancié sur son ministère : il s'y trouve nombre de remarques dignes d'intérêt.

Aux archives provinciales, sont aussi conservés les ouvrages concernant la Congrégation, les ouvrages publiés par nos religieux, les collections de nos revues. Plus d'une fois, il nous a été demandé des renseignements sur des sujets très divers ; la dernière fois, c'était sur Mgr Haffreingue, de Boulogne-sur-Mer, qui eut des rapports très étroits avec les Passionistes.

Père Pierre DOUDIER, c. p.

A PROPOS D'UNE ENQUÊTE CHEZ LES CLARISSES

Le précédent bulletin de l'Association (VII-23 et 24) se faisait l'écho d'une enquête sur la situation des archives des monastères des Clarisses de la Fédération de l'Immaculée Conception. A cette enquête, tous les monastères intéressés ont répondu. Le Lien des contemplatives vient d'accueillir, dans son numéro de juillet 1977, le bilan de cette enquête, augmenté des réflexions que les réponses ont pu suggérer à soeur Marie-Pascale, du monastère du Puy, qui a été la cheville ouvrière de cet effort.

Il convient de souligner le grand intérêt du travail entrepris. Il témoigne, en effet, de ce qu'il est possible de réaliser avec des moyens pauvres, en partant tout simplement de la situation concrète qui est celle d'aujourd'hui.

Les réflexions ci-dessous manifestent aussi, d'une façon simple et vivante, l'attitude qui permet la sauvegarde des archives anciennes, ainsi que de la conservation des documents qui peuvent être engrangés chaque année dans les monastères de France.

Charles MOLETTE

*

* *

LES ARCHIVES AU FIL DES JOURS

Les archives doivent être un miroir de notre histoire. Encore faut-il qu'elles en laissent des traces, en n'oubliant pas, toutefois, que "l'essentiel est invisible pour les yeux" et que, peut-être, les documents seront interprétés à l'avenir autrement que les événements ne sont vécus aujourd'hui ...

La vocation de ce monastère au coeur de la cité, depuis le XVème siècle, se vit dans une certaine continuité : permanence dans un quartier populaire, relations suivies avec les familles de milieux divers, les villages du diocèse, ... De tout cela, témoignent lettres, testaments, objets divers, chronique locale, et jusqu'aux cahiers de doléances en 1789. L'exploration de plus de cinq siècles d'archives nous amena à réfléchir ensemble sur la manière de vivre cette continuité dans le renouveau demandé par le concile Vatican II.

Cette réflexion eut une influence sur les transformations nécessitées par des réparations urgentes. Collaboration et concertation avec les organismes qui découvraient l'intérêt humain et artistique d'un quartier voué à la démolition, alors qu'il témoignait de tout un passé riche et qu'il demeurait une entité humaine originale, au calme, un peu à l'écart du bruit de la ville, mais tout proche cependant, une sorte de village autour du monastère. Celui-ci peut devenir alors davantage un espace de prière, de silence et de paix. Les locaux ont été aménagés en conséquence, cette restauration s'étant faite grâce à l'aide, aux conseils, aux appels reçus, et non sans certaines difficultés (un dossier a été constitué en relatant la genèse : articles de presse, péripéties au sujet de la vente d'une oeuvre d'art, correspondance, relations avec les autorités, etc. ...)

Les possibilités d'accueil furent ainsi élargies, la réforme liturgique favorisant la participation de tous à la prière de l'Eglise ; nous avons essayé de la vivre avec sérieux (questionnaires, correspondance avec d'autres monastères, les organismes spécialisés, échanges, etc., ...).

Notre église est devenue le lieu liturgique des collèges environnants, et nous recevons des groupes de scolaires : certains indépendamment de la communauté, d'autres davantage en lien avec elle. Pour eux, la liturgie s'adapte suivant les âges, le centre d'intérêt du moment et les possibilités données par le Concile (un dossier en garde des traces). Peut-être serait-il bon d'établir de temps en temps des statistiques (fréquence des célébrations liturgiques, des réunions de groupes, des retraitants, des hôtes, des relations diverses).

Nous gardons, dans les chroniques, un témoignage discret du service d'accueil et d'entraide que nous avons été amenées à exercer vis-à-vis des travailleurs émigrés. Service qui n'est d'ailleurs pas à sens unique, car il a suscité d'autres relations, le concours de personnes de tous âges. Il nous a ouvertes la compréhension de valeurs inconnues de l'Islam, et nous a rendues plus attentives à ce qui peut nous rapprocher.

L'enseignement reçu, les conférences, retraites, sessions, passages, avec leur impact communautaire et leur résultat, donnent aussi un aspect du visage communautaire, de son évolution. Les lectures du réfectoire qui, généralement, répondent à un besoin d'information ou d'approfondissement, peuvent être significatives; de même que le départ ou la fin de tel abonnement, le contenu de la bibliothèque, à condition que l'on note les modes d'acquisition: il peut s'agir d'un "héritage", de cadeaux à l'initiative du donateur, de cadeaux en réponse à une attente communautaire, d'achats pour différentes raisons, d'hommage de l'auteur (pourquoi?).

Il est naturellement indispensable de garder ce qui concerne la vie interne et peut aider à la comprendre, non seulement les actes du Chapitre et du Conseil, mais aussi ce qui concerne le travail, l'horaire, l'engagement à notre place dans la pastorale diocésaine, les relations avec les autres communautés, la manière dont on s'est engagé communautairement dans le renouveau conciliaire, comment on vit aujourd'hui la marche vers l'intégration au système de sécurité sociale, comment réagissent à ce sujet les laïcs de diverses tendances, certains religieux ou clercs, les répercussions sur la manière de vivre la pauvreté franciscaine.

Il n'est pas jusqu'à la politique, au sens restreint du mot, qui arrive à se répercuter de manière parfois inattendue...: la vie locale nous atteint ainsi que ses problèmes. Car rien n'est indifférent à notre vie de prière.

On ne peut, bien sûr, garder tout le courrier reçu. Certaines lettres doivent être détruites par respect pour le correspondant, d'autres trouvent place dans l'armoire secrète, mais d'autres sont de véritables documents d'archives: témoignages de certains pèlerins; lettres qui reflètent la vie paroissiale, familiale, sociale, d'aujourd'hui; d'autres, qui ont trait à tel ou tel événement qui se vit dans le monde ou dans l'Eglise; les lettres de missionnaires qui donnent sur les pays où ils vivent un éclairage autre que celui de la presse; la description d'une fête, d'une réunion de famille, d'échanges sur des sujets divers garderont de l'intérêt, et reflètent un aspect de la vie de l'Eglise ou du monde d'aujourd'hui.

L'on peut engranger pas mal de renseignements, pour peu que l'on soit attentif à la vie: des dessins d'enfants, des cahiers de catéchisme ou de classes complétés par les questionnaires de groupes ou de mouvements de jeunes qui viennent nous interroger, par les remarques des parents ou des éducateurs, des comptes rendus de rencontres, des journaux de classes, etc., tout cela devient pièce d'archives. Si l'on garde des imprimés ou publications extrémistes, il est utile, pour permettre demain à l'histoire d'être écrite avec équité, de les accompagner de notes indiquant leur provenance et les réactions qu'ils ont provoquées, car leur découverte pourrait inciter à tirer des conclusions aussi faciles qu'erronées sur les tendances de la communauté à notre époque. Si, dans l'engrangement de nos archives journalières, nous n'avons pas aujourd'hui ce souci de conserver la trace vraie de ce qui est réellement vécu, nous porterons la responsabilité des déformations que nos documents donneront du visage de notre communauté au lendemain de Vatican II.

Il est bien évident que le souci du respect de la mémoire communautaire que sont les archives, ne peut être celui de la seule archiviste. Il doit être partagé: l'archiviste n'est pas à la source de tout ce qui deviendra archives! C'est tout de même de son devoir d'état de susciter des collaborations, d'éveiller ses soeurs à cela.

Il faut, bien sûr, avoir l'honnêteté de garder trace, dans les archives, du positif, mais aussi du négatif, - et ceci, pas uniquement dans l'armoire secrète. Les difficultés que vivent le monde et l'Eglise se répercutent chez nous: les tensions sont un élément constitutif de la vie. Pourquoi vouloir les cacher?

Les échecs jalonnent toutes les existences ; pourquoi refuserions-nous d'y échapper ? On reste parfois stupéfait devant certaines lacunes d'archives : la suppression évidente de traces d'événements ou de personnes n'est pas en faveur des artisans de ces contre-vérités ... que l'on arrive à découvrir par ailleurs, et qui ne méritaient pas ce sort !, mais qui compliquent aujourd'hui le travail. Un exemple : à une certaine époque, toutes les pages concernant des professes parties, ont été retirées du registres ! ...

Soeur Marie - Paasale

Monastère de Sainte - Claire

LE PUY

- - - : - - -

REPONSE AU CONCOURS RELATIF AUX PAPIERS FORBIN - JANSON

Des réponses parvenues concernant le concours proposé dans le dernier bulletin (VII-42), il se dégage les conclusions suivantes :

1. Les éléments contenus dans les bulletins précédents ne permettent pas de reconstituer avec une certitude absolue l'itinéraire suivi par les papiers Charles de Forbin - Janson jusqu'à ce qu'ils aient fini par aboutir au Canada dans les archives Deschatelets. Et, pour établir les responsabilités, il n'est pas encore possible au meilleur détective de tirer autre chose que quelques présomptions ;
2. Les réflexions suscitées par cet incident se traduisent par des résolutions :
 - Dresser des inventaires précis (complétés, si possible, par des fiches) ;
 - Surveiller la communication des archives (en nombre limité, et dans une pièce en dehors des archives), en prenant des précautions analogues à celles qui se pratiquent dans les archives publiques ;
 - Si un cas exceptionnel semblait motiver une sortie, tenir compte des accidents corporels et matériels toujours possibles (les expéditions postales elles-mêmes ne sont pas à l'abri de ces risques).

Sur ce dernier point, il serait encore possible d'ajouter l'exemple du transfert des Archives vaticanes à Paris (cf. supra, pp. 3 sqq.).

- - - : - - -

BIBLIOGRAPHIEInstruments de recherche

- F. Joseph - F. LIBERT. - "Rome : Les archives générales de la congrégation", in Chronique des Frères de l'Instruction chrétienne [de Floërmel], n° 289, janvier 1977, pp. 85-95.

Guide succinct, mais précieux, des Archives générales de l'Institut, qui comprennent six divisions principales :

1. Bibliothèque et ses deux sections : l'une consacrée à Féli de La Mennais ; l'autre à Jean-Marie et aux congrégations qu'il a fondées ;
2. Archives du fondateur ;
3. Archives de l'administration ultérieure de l'Institut ;
4. Périodiques présentant quelque rapport avec l'Institut ;
5. Documents photographiques et audio-visuels ;
6. Plans et cartes.

- José María Fernández CATÓN. - Catalogo del archivo del monasterio de S. Pedro de las Duenas. - León, 1977, 189 p.

Mgr. Catón, cheville ouvrière de l'Asociación nacional de archiveros eclesias-ticos, assume de multiples responsabilités archivistiques et historiques dans le León. Ce sont les archives d'un des trois plus importants monastères de la région qu'il a entrepris de sauver de l'abandon et de la destruction, en dressant le catalogue des documents que les vicissitudes de l'histoire n'ont pas encore fait disparaître. Mais, une fois de plus, des origines (XI^{ème} siècle) jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, on ne retrouve guère que des pièces susceptibles d'assurer la possession des biens (d'où l'importance de ce qui concerne les origines du monastère et les privilèges royaux qui ont jalonné son existence) et l'autonomie de juridiction (indépendance à l'égard de toute autre juridiction royale, abbatiale ou épiscopale). C'est tout juste si une allusion de 1094 permet de savoir que le monastère vivait à l'époque sous la règle de saint Benoît ! L'A., lui-même, le note dans son introduction. Ce catalogue, qui décrit rigoureusement les 787 pièces ou liasses conservées et en donne le contenu, est suivi d'un index topographiques et d'un index des noms de personnes.

A signaler une liasse de 8 lettres en français, des années 1864 - 1874, émanant de trois religieuses françaises de la congrégation de Saint-Charles d'Angers, et adressées à "M. le Curé et bon Père", sur des thèmes spirituels, et donnant des nouvelles de la communauté.

Dans les diocèsesInstruments de travail

- Jean-Louis LE FLOCH. - Etat et situation du clergé du nouveau diocèse concordataire de Quimper à l'issue de l'organisation. Situation dans l'année 1803. - Quimper, 1976, 48 p. pol. + 2 annexes.

L'archiviste diocésain de Quimper est arrivé, sauf pour un seul cas qui reste grevé d'incertitudes, à identifier les 671 prêtres et les 2 diacres permanents qui, en 1803, ont formé le nouveau diocèse concordataire de Quimper. Un premier tableau est un état administratif (administration diocésaine, paroisses, prêtres en exil ou hors du diocèse, ainsi que les 49 prêtres décédés au cours de l'année 1803) ; et il indique pour chacun : nom, prénom, date de naissance, date d'ordination, situation canonique antérieure (36 expilliens, prêtres ordonnés dans l'église constitutionnelle ; cf. René DANIEL, Bull. de la Société arch. du Finistère, 1968, pp. 94-106). Puis deux nécrologes, du 1^{er} janvier 1790 au 31 déc. 1802 : celui des prêtres du diocèse de Léon et celui des prêtres de Cornouaille. En annexe : une liste des prêtres ordonnés pendant la période révolutionnaire.

L' A. a réussi à combler presque toutes les lacunes. Ayant épuisé les diverses sources qu'il a pu trouver dans son fonds, ou qu'il a pu retrouver; ayant pu, grâce à tous les renseignements ainsi recueillis, vérifier, préciser, compléter les travaux antérieurs, il offre des documents bruts comme base de départ quasi exhaustive pour toute recherche ultérieure.

- Abbé Albert CAZES. - Le Roussillon sacré. - Villefranche-de-Conflent, "Conflent", 1977, 156 p.

Voici, pour l'actuel diocèse de Perpignan, la liste des églises ou chapelles antérieures à la Révolution, classées par ordre chronologique selon la date de la première mention qu'on en trouve (la 1ère église est la cathédrale Sainte-Eulalie d'Elne, mentionnée en 571). Chaque article contient l'indication du titulaire, du toponyme, puis le relevé des diverses mentions témoignant — au cours des siècles — de l'existence du lieu de culte, avec les références précises. Pour terminer : un index alphabétique des communes, avec mention du (ou des) lieu(x) de culte, et pour chacun l'indication de la date de la première mention. "Les adjonctions et mises au point qui s'avèreront nécessaires au gré de nos recherches, seront apportées par nos soins à l'exemplaire déposé aux Archives des Pyrénées-Orientales, ainsi qu'à celui de la Bibliothèque municipale de Perpignan". C'est un instrument de travail précieux.

Histoire diocésaine

- Equipe coordonnée par l'abbé Jean CHARAY. - Petite histoire de l'église diocésaine de Viviers. - Aubenas, 1977, 350 p. (en vente chez l'auteur, conservateur des antiquités et objets d'art de l'Ardèche, Château d'Aubenas).

Assurant la composition de la 1ère partie, "Les époques lointaines, IIIème - IXème siècles", J. Charay évoque l'abandon d'Alba (capitale des Helviens, qui dut voir le premier évêque du diocèse) et le transfert de l'évêque de Viviers à la fin du Vème siècle. Un pouillé, un bref d'obédience permettent de suivre l'implantation progressive du christianisme dans le Vivarais, puis les débuts de la puissance féodale des évêques de Viviers; d'autres documents témoignent de l'apparition des premières abbayes.

Pour ouvrir la 2ème partie, consacrée au Moyen Age, Pierre Babey, dont la thèse de droit avait étudié "Le pouvoir temporel des évêques de Viviers au Moyen Age, 815-1452" (Lyon, 1956), suit la situation des évêques de Viviers à travers les différents régimes. Puis, Jean Charay reprend la plume pour présenter les structures diocésaines, les circonscriptions ecclésiastiques, avec la diversité des prieurés et des chapitres; ensuite, pour analyser les "expressions de la foi", (piété cultuelle ou populaire, oeuvres de miséricorde, confréries, reliques, ...) et camper quelques "silhouettes médiévales". Robert Saint-Jean, qui avait déjà étudié plusieurs monastères du Vivarais, traite des ordres religieux, et souligne l'importance de l'empreinte monastique: "Sur les quelque 330 paroisses que comptait au XIIIème siècle le diocèse, 58 % étaient des prieurés desservis par des moines; une centaine à peine étaient à la nomination des évêques, les autres relevant des chapitres". De la sorte, les mendiants ne purent s'implanter que par la volonté de quelques seigneurs et prélats.

La 3ème partie, consacrée aux temps modernes, a été confiée à Jacqueline Roux, qui avait fait, en 1954, son D. E. S. sur "le diocèse de Viviers de 1582 à 1690", et à André Arnaud, qui avait fait son D. E. S., en 1966, sur "le recrutement du clergé séculier dans l'ancien diocèse de Viviers au XVIIIème siècle d'après les registres des insinuations ecclésiastiques". Le premier auteur évoque "le siècle de la réforme protestante (XVIème siècle)", (la pénétration de la réforme protestante, commencée en 1528, virulente à partir de 1560, reconvenue par l'édit de Nantes, a rencontré presque un vide catholique pendant près d'un demi-siècle), puis "le siècle de la réforme catholique (XVIIème siècle)", (commencée dès 1580, entravée par diverses reprises des guerres de religion, cette réforme fut marquée par les prédications des capucins, les missions de saint François Régis, l'apostolat du Père Médaille, l'institution des séminaires, le développement des congrégations religieuses). Le second auteur traite du "dernier siècle de l'Ancien Régime", et souligne particulièrement le renouveau quantitatif et qualitatif du clergé.

La 4^{ème} partie, qui relate l'époque contemporaine, s'ouvre par un chapitre de Marcel Breysse (qui avait naguère étudié M. Vernet, ce "préposé au diocèse", institué secrètement par Mgr d'Aviau) sur la vie difficile et clandestine du clergé pendant la période révolutionnaire; c'est aussi dans la clandestinité que naît la congrégation féminine de la Présentation de Marie, fondée par Marie Rivier, et dont le siège sera transféré à Bourg-Saint-Andéol, lorsque sera rétabli le diocèse de Viviers. Jean Ribon évoque le temps où le diocèse de Viviers fut uni à celui de Mende (Mgr Chabot, originaire du Poitou, avait amené avec lui le P. Coudrin; et, sous l'épiscopat suivant, M. Vernet rétablit le grand séminaire). Avec la Restauration, c'est la reconstitution du diocèse de Viviers.

Dès lors, voici le "nouvel essor du diocèse (1823 - 1876)", puis "les années difficiles de la III^{ème} République" (tout le long épiscopat de Mgr Bonnet, 1876 - 1923), "l'entre-deux guerres" (les épiscopats de Mgr Hurault et Mgr Durieux, 1923 - 1937), l'épiscopat de Mgr Couderc "de la seconde guerre mondiale à Vatican II". Ces chapitres, rédigés par André Coret-Decluzeau, sont subdivisés par épiscopat. Le rôle de Mgr Guibert (1841 - 1857), cet oblat de Marie qui devait devenir archevêque de Tours, puis de Paris, est mis en lumière: le prélat commence par la visite générale de toutes les paroisses du diocèse; il tient un synode diocésain (1851), donne une impulsion décisive aux congrégations religieuses et au laïcat. C'est alors que les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul prennent le chemin du grand séminaire pour une retraite annuelle fermée, qui est aussi l'occasion d'un engagement sur le plan social. L'habitude prise par cette génération se prolongera au sein des groupes de l'A. C. J. F. animés par l'abbé de Casteljau. Ce courant de formation en profondeur se traduit entre les deux guerres par la vitalité d'un laïcat organisé, solide dans sa piété et résolu, au point de vue social. Mais la crise de l'Action française n'avait pas été sans entamer ce diocèse en train de se dépeupler; et l'enquête sociologique de 1957 révélait les zones d'ombre. En conclusion, Georges Estieulle s'efforce de baliser les lignes du renouveau postconciliaire.

En annexe: l'état du diocèse et des paroisses à différents stades, quelques statistiques diocésaines, la liste des évêques et même des églises consacrées. Et nous ne pouvons que regretter, avec l'auteur, que des difficultés d'édition aient empêché la réalisation des index qui auraient été si utiles pour la consultation de cette riche synthèse dont la "bibliographie méthodique" assure la solidité.

- Guy CHEVREAU. - Monseigneur de Coucy, évêque de La Rochelle, archevêque de Reims, 1745-1824. - La Rochelle, 1976, 173 p. polyc. (chez l'auteur, et à la Procure du Clergé).

Originaire des Ardennes, nommé évêque de La Rochelle en 1789, Jean-Charles de Coucy ne resta que quinze mois dans son diocèse. Et, comme il avait lié sa cause à celle de la monarchie, il demeura en exil (en Espagne) jusqu'à la Restauration. Parce qu'il avait refusé la réorganisation concordataire de l'Eglise en France, il fut un des fondateurs de la Petite-Eglise, dont il est resté l'avant-dernier évêque. Nommé en 1817 à l'archevêché de Reims, il ne prit possession de son siège qu'en 1821, à 75 ans. Cette biographie est augmentée d'annexes trois fois plus importantes: cartes du diocèses de La Rochelle, avant et après le Concordat; cartes de la Petite-Eglise; état des 6322 prêtres exilés en Espagne (liste des diocèses d'accueil, nombre des prêtres, lieux d'exil); listes des lettres pastorales, des mandements, des lettres circulaires de Mgr de Coucy (imprimés, manuscrits, lettres "rédigées du lieu de son exil"); documents émanant de divers fonds publics ou privés, dont certains inédits.

Il est dommage que les sources d'un certain nombre de tableaux ne soient pas facilement identifiables, et que tout cet ensemble ne soit pas pourvu d'une pagination continue et complète, d'une table récapitulative, voire d'un index. Du moins l'auteur aura-t-il eu le mérite d'attirer l'attention sur un homme d'Eglise dont la vie a été mêlée aux difficultés de son époque.

- Albert CAZES, Eugène CORTADE, Dominique LAVEDRINE, Jean MUHL. - Ex-voto du Roussillon. Exposition de Villefranche-de-Conflent. Pâques - Toussaint 1976. - "Conflent", 1976, 52 p.

Les 81 ex-voto réunis en 1976 à Villefranche-de-Conflent "à la demande et grâce à l'aide d'Albert Cazes, curé de Villefranche-de-Conflent et historien de la région", ne sont pas seulement des ex-voto marins, comme ç'avait été le cas pour l'exposition itinérante des ex-voto marins du Ponant (cf. Bulletin V - 32). Ils témoignent généralement de la piété populaire en Catalogne française. Et le catalogue est l'occasion de présenter des témoignages recueillis sur la tradition des ex-voto (A. Cazes) et sur leur place dans les églises et sanctuaires (E. Cortade), des propos sur la restauration des ex-voto peints (J. Muhl) et des considérations diverses (D. Lavedrine).

- Charles MOLETTE. - Monseigneur Emile BLANCHET. 1886 - 1967. - Le Havre, Micaux, 1977, 80 p.

Cette biographie, composée à partir de documents, situe Mgr Blanchet dans le cadre de sa vie : 1. Le Havre et le collège Saint-Joseph de sa ville natale (où il a fait ses études, et où il est revenu comme professeur de philosophie, directeur des études, puis supérieur jusqu'en 1940); 2. Saint-Dié et l'épiscopat, vécu en pastor gregis et en defensor civitatis (la note 38 dresse le bilan des recherches entreprises afin d'obtenir quelques précisions sur l'information, donnée par Paul Lesourd, et selon laquelle Mgr Blanchet aurait manifesté le désir "de rejoindre le général de Gaulle à Londres"); 3. l'Institut catholique de Paris, avec les problèmes de l'enseignement au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ce rectorat, "qui lui fut imposé, ne fut envisagé par personne comme une promotion; il lui fut demandé comme un service nécessaire; il le reçut comme une épreuve douloureusement ressentie"; une référence à Newman, dans la familiarité de qui il était entré depuis longtemps, lui fit cependant intégrer son passé dans son présent. Enfin, évêque titulaire à Vatican II, le rôle qu'a joué Mgr Blanchet, pour avoir été peu apparent et n'avoir pas défrayé la chronique, aura néanmoins "eu une importance capitale pour rendre manifeste la conscience que le concile avait de lui-même en ce qui concerne son oeuvre proprement dogmatique". Ouvrage solide, éclairant même pour aujourd'hui.

Histoire locale

- Auguste FAYARD. - "De Ruessium à Saint-Paulien", in Cahiers de la Haute-Loire, 1976, pp. 43 - 127.

- Saint-Agrève, évêque et apôtre du Puy-Sainte-Marie, à Chinac Saint-Agrève. - Le Puy, 1976, 136 p.

- Un ami de Sidoine Apollinaire, Faustin, évêque du Puy. - Extrait du "Bulletin historique de la Société académique du Puy et de la Haute-Loire", 1977, 30 p.

L'abbé Auguste Fayard poursuit ses recherches sur les premiers évêques du Puy.

Bien que Paulien n'eût pas été évêque, la cité gallo-romaine de Ruessium, devenue Saint-Paulien, a gardé une certaine importance à l'époque chrétienne : elle aurait été le premier siège épiscopal, avant la translation au Puy; et, les reliques des saints exerçant leur attraction, c'est encore dans cette ville qu'à la fin du X^{ème} siècle se serait tenu le premier des conciles du Velay.

Saint Agrève, évêque du Puy, n'aurait pas été martyr, mais serait mort dans le district, fondé par lui à Chinac-Saint-Agrève (archiprêtre rural, comme celui de Brioude, ou comme ceux de Saint-Paulien, Solignac et Monistrol?) et incorporé ensuite au Vivarais.

Deux lettres de Sidoine Apollinaire parlent de Faustin qui aurait été au Puy "le dernier évêque du temps des empereurs, le premier qui, probablement en 471, passa sous le gouvernement du roi des Visigoths".

- Gabriel MASSEBEUF. - Saint Odilon. Sa famille : les Mercoeur ; son village natal : Saint-Cirgues. - Extrait de l' "Almanach de Brioude", 1977, 58 p.

L'abbé Massebeuf, archiviste à l'évêché du Puy, avait publié en 1967, une plaquette sur Les fresques / 216 mètres carrés, du début du XIV^{ème} siècle 7 de l'église de Saint-Cirgues, village natal de saint Odilon (Le Puy, 30 p.). Que le Saint-Cirgues où est né saint Odilon soit ce village de la Haute-Loire, proche d'Ally, qui était fief des Mercoeur, voilà ce que l'auteur expose aujourd'hui avec une conviction jaillie de ce qui, pour lui, est devenu une évidence.

- A. ROBERT. - Les abbés du monastère cistercien des Chambons au diocèse de Viviers (1152-1791). - Extrait de la "Revue du Vivarais", 1969, 79 p.

- L'abbaye cistercienne de Mercoire, en Gévaudan. - Extrait de la "Revue du Vivarais", 1973, 19 p.

- La Chartreuse de Bonnefoy en Vivarais (1156-1791). - Extrait de la "Revue du Vivarais", 1976, 28 p.

Le P. Robert, archiviste de la trappe de Notre-Dame des Neiges, se fait, grâce aux archives, l'historien de la vie monastique de la région.

Les archives de la Lozère conservent un inventaire notarié des titres, papiers et documents de l'abbaye des Chambons, établi en 1788. Cet inventaire permet de reconstituer une liste des 33 abbés, avec indication des principaux actes, donations ou acquisitions ayant marqué chaque abbatiat. Mais il y a, semble-t-il, vraiment peu de choses sur la vie religieuse des moines. Un index des noms facilite l'utilisation de ce travail.

Mercoire, aux confins du Vivarais, du Gévaudan et du Velay, fut un monastère royal, féminin, de la fin du XII^{ème} siècle à la Révolution.

Contemporaine des Chambons, la chartreuse de Bonnefoy en Vivarais, établie à 1345 m. d'altitude, n'a jamais compté beaucoup de religieux. Et, même si elle est lacunaire, l'histoire de ce monastère garde du moins le souvenir des vicissitudes des guerres de religion, ainsi que des domaines et revenus suffisants pour soutenir deux autres chartreuses (à Moulins et à Brives-Charensac). Mais, là non plus, les archives semblent n'avoir gardé de trace de la vie religieuse de ces fils de saint Bruno.

Chez les religieux

- Pierre DOUDIER. - Les Passionistes en France. - Dole-Clamart (Passionistes) 1977, 59 p.

Voici une histoire des 135 années d'existence de la première province passioniste fondée hors d'Italie, comme le montre l'article de l'A. (dont les travaux antérieurs ont été évoqués dans le bulletin V-29) sur les archives de la province Saint-Michel-Archange (cf. supra, p.). Cette histoire est présentée avec sobriété; mais elle laisse voir le projet d'atteindre l'Angleterre d'où provenait un converti de l'anglicanisme entré dans la congrégation, les liens du début avec la Belgique et la Hollande, la fondation de la mission de Bulgarie, l'implantation en Palestine à la suite des expulsions de 1903, l'apostolat en France (missions, puis paroisses à Bordeaux, dans la région parisienne, à Larchant), la présence des moniales passionistes. Des statistiques commentées, des notes biographiques - brèves, mais précises -, un nécrologue des 46 religieux passionistes français (décès de 1865 à 1977) font de cette monographie un très précieux instrument de travail.

- Marguerite KERNEL. - Jean Martin Moyè en prière. - Fénétrange, Couvent de Saint-Jean-de-Basel, 1977, 90 p.

On se rappelle la thèse de 3^{ème} cycle de l'A. (cf. bulletin VII-35). Dans la plaquette que vient d'éditer sa congrégation, il y a quelque chose de neuf en analysant la prière de J.-M. de Moyè, l'A. s'efforce de parvenir "au coeur d'un acte", celui de la prière de Moyè; car ce que livrent les écrits du fondateur des

congrégations de la Providence, ce ne sont pas seulement des formules de prières (plusieurs sont données en annexe); c'est aussi la pédagogie de la prière par un homme de prière qui livre son "dialogue existentiel avec Dieu". — A noter quelques passages qui retiendront particulièrement l'attention : celui, par exemple, sur les prières en chinois (on se rappelle que Moyë fut missionnaire en Chine) "dont l'originalité []...] est la rédaction du manuel en langue populaire"; ou bien le texte et l'analyse de "la dramatique confidence", faite par le fondateur qui révèle ainsi à ses filles à quelle profondeur spirituelle se sont enracinés les débuts de leur institut.

- Soeur JEANNE-MARIE. - Quelques constantes de la spiritualité de M. Marie-Eugénie de Jésus. Sources et textes. - Editions de l'Assomption, 1977, 123 p.

L'auteur, archiviste de sa congrégation, connaît bien le fonds de la fondatrice de l'Assomption. La récente béatification de Mère Marie-Eugénie l'a incitée à rechercher les constantes de la spiritualité de la fondatrice de l'Assomption et à en retrouver — autant que faire se pouvait — les sources, afin de mettre quelques textes particulièrement significatifs à la disposition de sa communauté et du peuple chrétien. Bonald a préparé Mère Marie-Eugénie à l'adoration des droits de Dieu. Saint Thomas d'Aquin lui a appris à adorer en Dieu le bien infini qui tend à se répandre et à contempler le mystère de l'Incarnation. Sa piété eucharistique a été en harmonie avec le courant de l'époque. Et elle recourt aussi à toute la tradition pour apprendre à prier (à propos de la spiritualité ignatienne : "J'aime mieux la source que le ruisseau"). Puisse ce livre de piété filiale stimuler, comme le demande l'A., l'élaboration d' "une étude plus spécialisée de sa [] la fondatrice de l'Assomption] vie intime et de sa doctrine". C'est le mérite du travail de soeur Jeanne-Marie de le faire désirer.

Centenaires

- Commission historique du centenaire. - Notre-Dame du dimanche : les apparitions à Saint-Bauzille-de-la-Sylve. - Paris, Beauchesne, 1973, XII + 240 p.

A l'occasion du centenaire des deux apparitions de la Vierge à un vigneron de l'Hérault pour rappeler le respect du dimanche, une commission historique présente le bilan de son travail : pasteurs et universitaires évoquent le village de Saint-Bauzille (dom Billet et le P. Bohler), dans le contexte de l'heure (G. Cholvy), ainsi que les apparitions (G. Laurans), au regard de la critique (M. L. Guillot) et dégagent le message de Notre-Dame à Saint-Bauzille-de-la-Sylve (Dom Billet et le P. Bohler). L'ensemble veut être un témoignage, sobre, précis, suggestif, à ce sanctuaire local.

- René LAURENTIN et P. ROCHE. - Catherine Labouré et la Médaille miraculeuse. - Paris, Lethielleux, 1976, 398 p.

A l'occasion du centenaire de la mort de Catherine Labouré, voici un dossier de 687 documents, relatifs à Catherine Labouré et à la Médaille miraculeuse, d'autant du vivant de la voyante (1806-1876). Ces documents sont classés selon la chronologie de leur production, et non selon la date des événements auxquels ils se réfèrent. Ainsi, les récits autographes de Catherine Labouré apparaissent, non pas en 1830, mais en 1841 et 1876, dates (au moins présumées) de leur rédaction; les notices de son confesseur, le P. Aladel, en 1834; et l'enquête canonique sur la Médaille en 1836. Car, à la différence des apparitions de Pontmain ou de Lourdes il n'existe ici aucun document immédiatement consécutif aux apparitions, dont le récit n'a été tout d'abord confié qu'oralement par Catherine à son directeur.

Une introduction substantielle, avec des notes annexées (sur la question du fauteuil des apparitions, sur l'incognito de Catherine, etc.), un répertoire des documents, un index des noms de personnes et un index des thèmes et sujets, font de cet ouvrage un précieux instrument de travail.

- Ensemble d'écoles supérieures et de facultés catholiques. N° spécial du bulletin trimestriel (déc. 1976) de la Fédération universitaire et polytechnique de Lille.

Les archives de l'Institut catholique de Lille ont permis la réalisation de ce numéro spécial du centenaire, auquel ont collaboré un certain nombre de professeurs. Le "rêve médiéval" (évoqué par Jean-Pierre Ribaut) du fondateur, Mgr Hauteceur, avait été de constituer en chapitre collégial les ecclésiastiques formant le noyau central de l'oeuvre nouvelle. Du moins, comme en réponse à ce voeu, l'importance du séminaire académique apparaît-elle (sous la plume de H. Platelle). Les souvenirs de Mgr Barbeau, vice-recteur (1942 - 1960) livrent quelques épisodes, parfois savoureux, de la vie du propagandiste de la maison qu'il fut si longtemps. Et défilent les facultés : théologie (Léon Berthe, qui évoque le souvenir de Mgr Pierre Tiberghien), droit (René Théry, qui évoque les deux longs décanats de Gabriel de Vareilles-Sommières et Eugène Duthoit), lettres (H. Platelle, qui illustre sa contribution par la photographie des professeurs de la faculté de philosophie et lettres -- en toge -- autour de Mgr Baunard en 1905, et par une caricature de la même année représentant la dame accompagnatrice du "choeur des jeunes filles"), médecine (Antoine Delattre, qui aborde le problème de la formation déontologique chrétienne), sciences (Paul Delerue, qui témoigne du "double rôle d'enseignement et de recherche" de sa faculté), l'Ecole des Hautes Etudes industrielles (Joseph Menet, qui la présente comme "l'ainée d'une multitude de soeurs").

- Cent ans de vie universitaire. Institut catholique de Paris. - Paris, Institut catholique, 1977, 28 p. multigr.

C'est le catalogue de l'exposition du centenaire, organisée par la bibliothèque de l'Institut catholique de Paris, sous la direction de Claudine Lehmann, conservateur de la bibliothèque; rédaction des notices du catalogue par Andrée Rousse, bibliothécaire de l'Institut catholique. Cette publication est un document.

- Musée Ernest RUPIN, Brive. - Exposition Le Chanoine Jean BOUYSSONIE (1977 - 1977).

C'est au chanoine Bouyssonie et à ses frères qu'est due la découverte (faite en 1908) de l'homme de La Chapelle-aux-Saints. Marie-Rose Guillot, conservateur du musée et archiviste municipal, présente ce catalogue.

Divers

- Yves POUTET. - "L'enseignement de la Réforme et les guerres de religion dans les manuels scolaires édités par une réunion de professeurs"; tiré à part de Histoire de la Réforme, publié sous la direction de Philippe Joutard. - Paris - Neuchâtel - Montréal, Delachaux et Niestlé, 1977, pp. 472 - 496.

Cette page de l'histoire de la pédagogie, suggestive par les problèmes soulignés, ne peut que retenir l'attention : on peut suivre, en effet, dans ces pages, ce que devient la présentation de la Réforme dans le manuel en usage chez les Frères des Ecoles chrétiennes de 1836 à 1895, puis à travers les diverses éditions dans lesquelles les modifications successives furent loin d'améliorer le texte initial. L'auteur nous révèle pourquoi il en fut ainsi.

- R. P. CHALUMEAU, o. m. - Guide de saint Vincent de Paul à travers Paris. - Paris CEPAG, 1977, 80 p.

Cette réédition du Guide, paru en 1960, des lieux où saint Vincent de Paul a vécu à travers plus d'un demi-siècle, rendra service aux touristes, aux pèlerins, comme aux historiens soucieux de replacer les hommes dans leur cadre.

- Mgr Jean KERVELÉO. - Qui a le droit de disposer des églises? Eglises communales de "Ordo missae" de saint Pie V. - Paris, Le Centurion, 1977, 79 p.

Cette présentation claire du statut légal des églises communales et du culte catholique en France depuis la Séparation, ainsi que de la jurisprudence jusqu'à juin 1977, permet de situer les revendications des partisans de l'Ordo missae de saint Pie V au regard de toute la cohérente législation cultuelle et devant les collectivités et autorités publiques.

Le secrétaire général de notre Association, le Père Jean Mauzaize (en relation, Père Raoul de Sceaux), archiviste provincial des Capucins de Paris, vient de soutenir avec succès, en Sorbonne, sa thèse de doctorat d'Etat.

Dans les années 1946-1950, il avait suivi les cours de l'Ecole des Chartes. En 1969, il fréquentait l'Ecole pratique des Hautes études; et, en 1971, il y présentait sa thèse sur "Le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré (1574-1792. Etude topographique et historique" (LXXIX + 746 p. dact.).

Sa bibliographie comporte déjà plus de 150 titres : articles de dictionnaires (Dictionnaire des Lettres françaises, notamment); articles bibliographiques; inventaires d'archives privées (une quinzaine de fonds conservés par des familles du Berry, comme par exemple le fonds du château de Valençay); inventaires et répertoires d'archives franciscaines (notamment à Rome, Paris, Toulouse : instruments de travail généralement dactylographiés, de 200 à 300 p.); quelques articles d'histoire générale; de nombreux articles d'histoire franciscaine (publiés principalement dans le bulletin des "Amis de Saint-François", dont il fut cinq ans directeur; dans les "Etudes franciscaines", dont il fut pendant treize ans directeur; ou bien dans le "Bulletin provincial des Capucins de la province de Paris", dont il fut aussi le directeur) et d'histoire du Berry-Touraine (publiés généralement dans des revues locales).

Ses recherches archivistiques et historiques avaient ainsi préparé le P. Mauzaize à étudier dans son ensemble Le rôle et l'action des Capucins de la province de Paris dans la France religieuse du XVII^{ème} siècle. De cette étude, il a fait, sous la direction de Pierre Chaunu (Paris-IV), une thèse de doctorat d'Etat (3 vol. dact., CLXVI + 1527 p.).

La soutenance se déroula dans l'amphithéâtre Quinet, le 30 juin 1977, sous la présidence de Roland Mousnier (Paris-IV); outre le président et le rapporteur, le jury était composé d'hommes qui, à un titre ou à un autre, s'intéressaient à la question : Jean Delumeau (Collège de France), Robert Taveneaux (Nancy-II), et Jean de Vigarier (Angers). Les questions posées au P. Mauzaize, non seulement abordèrent des problèmes de sources documentaires ou de méthode, mais encore élevèrent les débats jusqu'à quelques réflexions sur la raison d'Etat et sa moralité, sur la vision béatifique et le caractère — naturel ou surnaturel — d'icelle, sur l'humanité et la divinité du Christ. A certains moments, il était même touchant de voir l'effort de ces chers professeurs pour s'aventurer jusque sur un terrain sans doute plus familier aux maîtres de l'antique Sorbonne. La qualité du travail historique du P. Mauzaize, non moins que la solidité classique de sa théologie étaient évidentes. Dans le domaine de ce que sa recherche apporte à l'histoire, il faisait preuve d'une maîtrise certaine; au terme de cette soutenance, M. Jean Mauzaize fut déclaré docteur-ès-lettres avec la mention "très honorable". Au surplus, par sa thèse, le P. Mauzaize témoignait, au sein de l'Université d'Etat, de la réponse que la province de son ordre pouvait apporter à la question : "Pour le XVII^{ème} siècle, province que dis-tu de toi-même au monde?"

Assurément, le travail du P. Mauzaize était limité par l'information qu'il avait pu rassembler. Non pas qu'il eût lésiné dans ses investigations : 155 p. de sources (dont 50 fonds divers en province, 7 à l'étranger, etc.) et bibliographie en sont l'assurance. Mais, d'une part, "les archives des Capucins ont particulièrement souffert des éliminations faites à l'époque révolutionnaire par l'Agence temporaire des titres" (p. VI); et, d'autre part, les fonds des couvents, non seulement "ne comportaient pas, à l'instar d'autres ordres possesseurs de biens-fonds, des actes que l'on trouve dans les chartriers des grands monastères" (p. 1421), mais encore ne nous sont même connus que par "des renseignements fragmentaires" (p. 1412); d'ailleurs, "on en était alors à la notion d'archiviste-chroniqueur, fonction que l'on confiait à un religieux de petite santé ou peu doué pour la prédication" (*ibid.*); et, quant au tiers-ordre, "la fraternité érigée auprès du couvent des Capucins de Troyes est une des rares sur lesquelles nous possédions quelques renseignements précis" (p. 870). En toute hypothèse, l'auteur avait à recourir à bien d'autres sources que celles d'origine capucine; et il l'a fait.

Il commence par évoquer l'essor des couvents des Capucins du XVII^{ème} siècle (405 couvents de 1580 à 1715 ; en progression constante jusqu'en 1640-1650) ; la procédure juridique des fondations (avec le contrôle royal et le contrôle pontifical) ; les étapes de la fondation (avec la solennelle plantation de la croix) ; les suites de la fondation (p. ex., l'ingéniosité pour faire monter l'eau du puits au couvent Saint-Jacques de Paris). Il est possible aussi de discerner les différentes catégories de religieux, leur nombre — malgré le peu de documents d'ordre statistique (p. 277) — et leur recrutement, au moins dans une certaine mesure ; de pressentir aussi la baisse de l'esprit de prière dès 1637, ainsi que l'évolution de la vie de ces mendiants vers une "pauvreté organisée" (p. 353).

L'amitié des rois de France pour les Capucins ne s'est pas démentie (Henri III était tertiaire capucin ; le P. Joseph de Paris a été très mêlé à l'activité diplomatique de Richelieu ; Louis XIV exempta les Capucins d'avoir à satisfaire aux exigences de la Déclaration de 1666). Cependant, à l'époque où il était question de reprendre une croisade pour délivrer Jérusalem (1609-1625), on note le scandale causé par le P. Raphaël de Dieppe qui, dans la chaire du couvent Saint-Honoré, "s'était lancé dans un long réquisitoire sur l'inopportunité de la guerre, présentant une critique en règle de la politique étrangère de Louis XIII et de Richelieu, que le prédicateur nomma en personne, y ajoutant même le pape dont l'action détruisait la foi !" (p. 964).

Les relations avec l'Eglise gallicane n'ont pas été sans difficultés pour les Capucins : le principe et la pratique de l'exemption furent en jeu, qu'il s'agisse des interventions de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, ou surtout des condamnations portées par Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens.

La V^{ème} partie, capitale, vise, en près de 300 pages, à montrer l'influence des Capucins sur le renouveau spirituel et la vie chrétienne en France au XVII^{ème} s. La doctrine spirituelle de Benoît de Canfield (directeur de Madame Acarie, fondatrice du Carmel en France, de Marie de Beauvilliers, fondatrice des Bénédictines de Montmartre) est située dans l'histoire de la spiritualité. Et le rayonnement de ce capucin converti de l'anglicanisme s'exerce certes sur ses frères en religion ; mais il atteint aussi, bien au-delà, plusieurs foyers de moniales, etc. Les Capucins ont un rôle déterminant pour le renouveau liturgique et la restauration des églises (avec tabernacle fixe et fleurs à l'autel) ; ils propagent la dévotion eucharistique et les "Quarante heures", le culte de la Passion et du Sacré-Coeur ; ils éduquent à la contemplation en vue de l'action apostolique.

Comment exercent-ils leur apostolat ? Par les prédications, les missions, avec un effort auprès des protestants (missions du Poitou et de Sedan, fondation de la compagnie de l'Exaltation de la Sainte-Croix), par l'exercice de la charité (c'est déjà leur attitude lors de l'épidémie du choléra de 1580 qui leur avait ouvert la porte des coeurs).

A l'étranger, ce sont surtout les missions du Levant, de Constantinople, de Grèce, de Perse, ou en Amérique du Nord, dont les implantations subsistent encore de nos jours.

Pour n'être "pas allés à la rencontre du mouvement scientifique de leur époque", les Capucins français ont du moins "gardé très vivant en eux l'apport de la grande lumière bonaventurienne qui était à la base de leur formation spirituelle" (p. 731). Ainsi, sans se fourvoyer dans les dévotions équivoques et le préquétisme (la question des Illuminés de Picardie est abordée au passage), les Capucins du XVII^{ème} s., "humanistes et théologiens" ont exercé l'influence que suggère la considération de leurs bibliothèques (pp. 1384-1399).

Sans méconnaître les grandes figures et les institutions du catholicisme français de l'époque, cette étude qui n'est grevée ni d'un a priori méthodique de soupçon, ni d'une tendance apologétique systématique, ni d'un prurit d'exploitation utilitaire, présente l'histoire d'une famille religieuse qui, de par son essor et son mode d'apostolat, a été amenée, au cours du grand siècle, à jouer un rôle souvent modeste sans doute mais non moins déterminant, dans l'évolution religieuse profonde du peuple chrétien au contact de qui elle s'est développée.

Souhaitons que cet important travail puisse être vite édité, doté des tables et index qui en faciliteront la consultation.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social - 50 rue de Bourgogne - 75007 Paris - C.C.P. 32.228.84 La Source

Bulletin n° 8

Été 1977

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
- <u>Editorial</u> , par Charles MOLETTE	2
> - <u>Le transfert des archives vaticanes à Paris, sous le Ier Empire</u> , par Jean MAUZAIZE	3
- <u>Les archives de la congrégation pour les Causes des Saints</u> , par Francesco DANTE	15
- <u>Note pratique sur ce qui est actuellement conservé à la Bibliothèque nationale</u> , par Charles MOLETTE	18
 <u>La vie des archivistes</u>	
<u>Archives diocésaines et paroissiales</u>	
* Diocèse de Lyon, par Ch. JOMAND	19
* Diocèse de Perpignan, par Eugène CORTADE	21
* Diocèse de Toulon. Un manuscrit de l'évêché de Fréjus retrouvé	22
* A propos des archives paroissiales (diocèse de Coutances), par Georges CADEL	23
* Et les archives annuellement produites?, par Charles MOLETTE	24
 <u>Archives des sanctuaires</u>	
* <u>Carnel de Lisieux</u>	25
* <u>Notre-Dame de Pellevoisin</u>	27
 <u>Archive des religieux</u>	
* <u>Passionistes</u> , par Pierre DOUDIER	31
* <u>Chez les Clarisses, au fil des jours</u> , par Soeur Marie-Pascale	32
- <u>Réponse au concours</u>	34
 <u>Bibliographie</u>	
* <u>La soutenance de thèse du Père Jean MAUZAIZE</u> , par Charles MOLETTE	42

.
.

IL N' EST PAS DEFENDU

à ceux et celles qui n'auraient pas encore réglé leur cotisation de 1977 de le faire dès la réception du bulletin.

30 francs au C.C.P. de l'Association : 32.228.84 La Source

M E R C I

